

Aperçu du recensement



Année de recensement 2011

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 98-302-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Aperçu du recensement

Année de recensement 2011

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Avril 2012

N° 98-302-XIF au catalogue

ISBN 978-1-100-98691-3

Périodicité : hors-série

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

	Page
Aperçu du recensement	2
Chapitre 1 – Introduction.....	3
Chapitre 2 – Dispositions législatives	8
Chapitre 3 – Communications.....	11
Chapitre 4 – Consultation, mise à l'essai et approbation du contenu.....	14
Chapitre 5 – Opérations sur le terrain.....	18
Chapitre 6 – Questionnaire en ligne	22
Chapitre 7 – Traitement	24
Chapitre 8 – Évaluation de la qualité des données	27
Chapitre 9 – Géographie du recensement.....	30
Chapitre 10 – Diffusion.....	35
Aperçu du Recensement de l'agriculture	39
Chapitre 1 – Effectuer un recensement de l'agriculture.....	39
Chapitre 2 – Cycle du Recensement de l'agriculture.....	43
Chapitre 3 – Produits et services du Recensement de l'agriculture	49

Aperçu du recensement

L'Aperçu du Recensement de 2011 est un document de référence qui présente chaque phase du Recensement de la population et du Recensement de l'agriculture. Il fournit un aperçu du Recensement de 2011 à partir des lois régissant le recensement à la détermination du contenu, la collecte, le traitement, l'évaluation de la qualité des données et la diffusion des données. Il trace aussi l'histoire du recensement à partir des premiers jours de la Nouvelle-France jusqu'à présent.

De plus, l'Aperçu du recensement vise à informer les utilisateurs sur les étapes prises pour protéger les renseignements confidentiels de même que sur les étapes effectuées pour vérifier les données et réduire au minimum les erreurs. Il fournit également de l'information sur les utilisations possibles des données du recensement et présente les différents niveaux géographiques ainsi que la gamme des produits et services qui sont offerts.

L'Aperçu du recensement peut s'avérer utile, autant pour les utilisateurs chevronnés que pour les utilisateurs novices qui désirent se familiariser avec le Recensement de 2011 ainsi que pour en soutirer des renseignements précis. La première partie porte sur le Recensement de la population, alors que la deuxième concerne le Recensement de l'agriculture.

Aperçu du Recensement de la population

Chapitre 1 – Introduction

Renseignements généraux

Le recensement est la plus vaste et la plus complète source de données au Canada. Dans le cadre du Recensement de la population, on recueille des renseignements d'ordres démographique et linguistique sur chaque homme, femme et enfant vivant au Canada. Quant au Recensement de l'agriculture, mené le même mois, il permet de recueillir des renseignements sur les exploitations agricoles canadiennes.

Le recensement représente la principale source de données disponible en format normalisé pour les petites régions. Il fournit des données comparables à l'échelon national qui peuvent être recoupées pour exposer des détails. Il est aussi la principale source de données statistiques exhaustives sur la population du Canada à l'échelon infraprovincial.

Recensement de la population

On mène le Recensement de la population pour répondre aux exigences de la loi. Les chiffres de population servent, par exemple, à redéfinir les limites des circonscriptions électorales fédérales, à calculer les paiements de transfert entre les échelons de gouvernement et à appuyer divers programmes.

Les données sont nécessaires aux secteurs privé et public pour appuyer la prise de décisions dans divers domaines. Par exemple :

- pour planifier des services communautaires comme des écoles, garderies, services de police et de protection contre les incendies
- pour prévoir la demande des consommateurs
- pour procéder à des études de marché.

Des renseignements plus détaillés sur l'utilisation des données du recensement se trouvent au [Chapitre 10 – Diffusion](#).

Pourquoi mener le recensement en mai?

En 1996, pour la toute première fois, le recensement a eu lieu en mai alors que les recensements antérieurs avaient été menés au début du mois de juin. Cependant, le choix du mois de mai permet aux procédures de collecte de se dérouler sans heurts et à moindre coût. En procédant à un recensement à la mi-mai, la livraison des questionnaires et de nombreuses procédures de suivi peuvent avoir lieu au cours du même mois. On évite ainsi les problèmes causés par les changements d'adresse le 1^{er} mai ou le 1^{er} juin. De plus, avec la date de la mi-mai, on dispose de plus de temps pour terminer le suivi avant que ne débutent les vacances d'été, une période occupée. La collecte des données du recensement en mai a amélioré la couverture de la population et la qualité des données du recensement.

Historique du recensement

1666 – Le premier recensement canadien fut effectué en Nouvelle-France par l'intendant Jean Talon. Il permit de dénombrer 3 215 habitants (à l'exclusion des Autochtones et des membres des troupes royales) et de recueillir des renseignements sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial et le lieu de résidence, de même que sur les métiers et les professions de 763 personnes.

De 1666 à 1867 – Plusieurs recensements furent menés à intervalles irréguliers dans les colonies françaises et britanniques qui allaient former le Canada.

1867 – La *Loi constitutionnelle de 1867* (anciennement appelée *Acte de l'Amérique du Nord britannique*) stipula qu'un recensement devait être effectué tous les 10 ans (recensement décennal) afin de déterminer, au sein du nouveau Parlement, la représentation en fonction de la population.

1871 – Le premier recensement décennal fut mené cette année-là. Il permit de dénombrer la population vivant dans les quatre provinces d'alors (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario). Le Manitoba et la Colombie-Britannique qui avaient également joint la confédération furent dénombrés séparément.

Lors du Recensement de 1871, on fit appel pour la première fois à la méthode de dénombrement *de jure* plutôt qu'à la méthode *de facto*, employée à cette époque (et encore aujourd'hui) en Europe. La méthode *de facto* prévoit le dénombrement des personnes là où elles se trouvent le Jour du recensement. Avec la méthode *de jure*, on dénombre plutôt les personnes selon leur lieu habituel de résidence.

1896 – Un recensement tous les cinq ans a été tenu à partir de 1896 au Manitoba et à partir de 1906 en Saskatchewan et en Alberta. Ces recensements étaient nécessaires pour mesurer la croissance rapide de l'Ouest.

1905 – Le bureau du recensement devint un bureau permanent du gouvernement fédéral.

1912 – La responsabilité de mener un recensement, qui incombait auparavant au ministère de l'Agriculture, fut transférée au ministère de l'Industrie et du Commerce.

1918 – Le Bureau fédéral de la statistique fut créé.

1941 – On recueille des données-échantillon pour la première fois, 1 ménage sur 10 devant répondre à 27 questions additionnelles sur leur logement (type de construction, nombre de pièces, combustible utilisé pour cuisiner, etc.).

1956 – Les recensements quinquennaux de la population et de l'agriculture eurent lieu dans toutes les provinces du pays, remplaçant ainsi ceux qui étaient menés dans les Prairies. Les résultats de ce recensement révélèrent une augmentation considérable de la migration urbaine, une forte croissance des taux de natalité et des niveaux élevés d'immigration.

1971 – En vertu de la *Loi sur la statistique* de 1971, le Bureau fédéral de la statistique changea de nom pour devenir Statistique Canada. Cette loi confirma également que les recensements de la population et de l'agriculture devaient être menés tous les cinq ans (recensement quinquennal).

En 1971, on fit appel pour la première fois à la méthode d'autodénombrement. Des questionnaires du recensement et des directives sur la façon de les remplir furent livrés aux résidences privées, sauf dans les réserves indiennes et les régions éloignées, afin que les répondants remplissent leur propre questionnaire. Dans les régions urbaines de 10 000 habitants ou plus, on demanda aux répondants de retourner leur questionnaire rempli, par la poste, dans l'enveloppe-réponse fournie. Dans les régions rurales ou les plus petits centres urbains (moins de 10 000 habitants), on demanda aux répondants de conserver leur questionnaire jusqu'à ce qu'un recenseur vienne le chercher.

1991 – Tous les répondants des régions d'autodénombrement (plus de 98 % de la population) durent retourner leur questionnaire rempli par la poste. Le taux de réponse s'éleva à 85 %, ce qui signifie que plus de 27 millions de personnes furent dénombrées dans plus de 10 millions de ménages. Des renseignements sur les partenaires en union libre furent recueillis pour la première fois.

2001 – Des données sur les couples formés de partenaires de même sexe furent recueillies pour la première fois.

2006 – Dans le cadre du Recensement de 2006, Postes Canada a livré les questionnaires à environ 70 % des ménages. Les 30 % qui restent reçurent le questionnaire d'un intervieweur comme ce fut le cas lors des recensements antérieurs. Ce fut la première fois que tous les Canadiens avaient la possibilité de répondre au questionnaire en ligne. Ce fut également la première fois où l'on a demandé aux gens s'ils consentaient à ce que leurs renseignements personnels soient rendus publics dans 92 ans à des fins de recherche généalogique. On a aussi demandé aux répondants s'ils autoriseraient Statistique Canada à avoir accès à leurs dossiers de déclaration de revenus. On voulait ainsi alléger le fardeau de réponse.

2011 – La réponse favorable à l'option de remplir le questionnaire en ligne (18,5 %) en 2006 a suscité un changement important à la méthodologie pour le Recensement de 2011. Dès le 3 mai, une lettre a été expédiée à 60 % des ménages canadiens. Cette lettre remplaçait le questionnaire papier traditionnel et fournissait des renseignements afin d'aider les répondants à remplir le questionnaire en ligne. La lettre contenait également un numéro sans frais que les répondants pouvaient signaler pour demander un questionnaire papier. Une trousse du questionnaire a été envoyée par la poste à environ 20 % des ménages et les 20 % restant ont reçu un questionnaire livré par un intervieweur. Les agents recenseurs ont fait des interviews personnelles pour un petit nombre de ménages.

Sur tous les questionnaires, des directives étaient indiquées sur la façon de le remplir en ligne. Les questionnaires remplis en ligne nécessitent moins de corrections, ne font appel ni au balayage ni à la capture de données et il en résulte habituellement un taux de réponse d'élément global plus élevé.

Statistique Canada n'a pas utilisé le questionnaire complet obligatoire dans le cadre du Recensement de 2011. Les données auparavant recueillies grâce à ce questionnaire l'ont été dans le cadre de la nouvelle Enquête nationale auprès des ménages (ENM) à participation volontaire.

La collecte de l'ENM a commencé dans un délai de quatre semaines à compter de la date du Recensement de 2011. Environ 4,5 millions de ménages ont reçu le questionnaire de l'ENM.

Le questionnaire du Recensement de 2011 était composé des huit mêmes questions que celles du questionnaire abrégé du Recensement de 2006 auxquelles s'ajoutaient deux questions sur les langues.

Vie privée et confidentialité

Statistique Canada reconnaît l'importance d'assurer la confidentialité des renseignements personnels et a fait de la protection de ces renseignements sa plus grande priorité. Les données confidentielles ne sortent jamais des locaux de Statistique Canada et ne sont jamais soustraites à l'autorité de Statistique Canada.

Le fait de fournir des renseignements personnels à quiconque, que ce soit dans le cadre du recensement, d'une enquête ou pour toute autre raison, se traduit par une certaine atteinte à la vie privée. On reconnaît toutefois que le bien public découlant de la collecte de données exactes surpasse largement cette ingérence mineure dans la vie privée, surtout lorsque les mesures sont prises pour assurer avec rigueur la confidentialité de ces renseignements personnels.

Élaboration des questions du recensement

Statistique Canada s'assure de poser des questions qui ne seront pas accessibles par d'autres sources et qui sont dans l'intérêt du public. Toutes les questions sont rigoureusement mises à l'essai et les résultats montrent que les répondants acceptent d'y répondre. Le Bureau accorde une attention particulière à la protection des renseignements personnels, telle qu'elle est définie dans la *Charte des droits et libertés* et la *Loi sur la statistique*. Des décisions judiciaires à cet égard ont d'ailleurs conclu que les questions du recensement ne contreviennent pas à la Charte.

Renseignements personnels

Statistique Canada ne diffuse pas de renseignements personnels sans le consentement des intéressés. Les renseignements personnels sur les répondants sont assujettis au principe de l'accès sélectif, seuls les employés de Statistique Canada ou les personnes qui ont prêté serment de discrétion en vertu de la *Loi sur la statistique* étant autorisés à les voir.

Consentement à diffuser les renseignements personnels

Dans le cadre du Recensement de 2011, on a demandé aux répondants s'ils consentaient à ce que leurs renseignements personnels tirés du recensement soient transférés à Bibliothèque et Archives dans 92 ans (question 10 du questionnaire du recensement).

Serment de discrétion

Tous les membres de Statistique Canada, y compris les intervieweurs, prêtent un serment de discrétion en vertu de la *Loi sur la statistique*. Ce serment est en vigueur non seulement pendant toute la durée de leur emploi, mais aussi toute leur vie. La loi prévoit les peines suivantes dans les cas de divulgation de renseignements personnels :

- une amende pouvant aller jusqu'à 1 000 \$
- une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois
- une amende et une peine d'emprisonnement.

Publication des données

Statistique Canada est tenu par la loi de protéger l'identité des personnes pour toutes les données qui sont publiées. Toutes les données diffusées font l'objet d'une évaluation de manière à assurer l'anonymat des répondants; les données sont arrondies au multiple de cinq ou de dix et aucune donnée détaillée visant des régions dont la population est inférieure à un seuil défini n'est publiée.

Noms et adresses

Les noms, adresses et numéros de téléphone servent à vérifier que toutes les personnes sont dénombrées et qu'elles ne sont dénombrées qu'une seule fois (études sur la couverture du recensement) et à assurer un suivi (dans les cas où les renseignements fournis sont incomplets) ou à des fins d'échantillonnage pour quelques autres enquêtes postcensitaires.

Conservation des données du recensement

Jusqu'en 2001, on transférait les questionnaires sur microfilms, puis on les détruisait une fois la saisie des données du recensement terminée. Les questionnaires du Recensement de 2006 remplis sont stockés électroniquement sous forme de fichier non hiérarchique. On procédera de la même manière pour les données du Recensement de 2011. Des mesures de sécurité strictes limitent l'accès aux enregistrements, qu'ils soient sur microfilms ou entreposés. Les particuliers peuvent consulter leurs propres dossiers de recensement, par exemple pour obtenir une preuve d'âge aux fins de la Sécurité de la vieillesse.

Sécurité des systèmes en ligne

Statistique Canada a fait appel aux dernières technologies pour assurer le respect de ses exigences strictes en matière de sécurité et de confidentialité sans imposer des procédures de préinscription ou de long téléchargement pour l'application Internet du recensement.

Langues officielles

Les questionnaires sont imprimés en français et en anglais depuis 1871. Cette tradition est entrée dans le droit en 1988, en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Cette loi stipule que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et que, par conséquent, les services au public doivent être fournis dans ces deux langues.

Au Recensement de 2011, et comme dans le cas des recensements antérieurs, des mesures étaient en place pour donner au public la possibilité de recevoir des services dans la langue officielle de leur choix.

Chapitre 2 – Dispositions législatives

Introduction

En vertu de la loi, Statistique Canada doit mener un recensement de la population et un recensement de l'agriculture tous les cinq ans, au cours des années se terminant par 1 et par 6. Le dernier recensement du Canada a eu lieu en mai 2011.

Les dispositions pertinentes de la *Loi sur la statistique* (dont la version la plus récente a été modifiée en 2005) sont :

Paragraphe 19(1) :

« Le recensement de la population du Canada est fait par Statistique Canada à tous les cinq ans, à compter de juin 1971, dans le mois qui est fixé par le gouverneur en conseil. »

Article 20 :

« Un recensement agricole du Canada est fait par Statistique Canada :

- a) à tous les dix ans, à compter de l'année 1971;
- b) à tous les dix ans, à compter de l'année 1976, sauf, éventuellement, dans les cas où le gouverneur en conseil en décide autrement. »

Paragraphe 21(1) :

« Le gouverneur en conseil prescrit, par décret, les questions à poser lors d'un recensement fait en vertu des articles 19 ou 20. »

Paragraphe 21(2) :

« Chaque décret pris en vertu du paragraphe (1) est publié dans la *Gazette du Canada* au plus tard trente jours après qu'il a été pris. »

Obligation de répondre

Tout comme Statistique Canada a l'obligation légale de mener un recensement, les répondants sont tenus, en vertu de la loi, de remplir leur questionnaire du recensement.

Cette obligation est prescrite par l'article 23 de la *Loi sur la statistique* :

Paragraphe 23(1) :

« Au lieu ou en plus d'utiliser les services d'agents ou d'employés pour la collecte de statistiques en vertu de la présente loi, le ministre peut prescrire qu'une formule soit envoyée à une personne de qui on cherche à obtenir des renseignements que la présente loi autorise à obtenir. »

Paragraphe 23(2) :

« Cette personne est tenue, sous réserve de l'article 8, de répondre aux questions qui sont posées et de retourner à Statistique Canada la formule avec les réponses, dûment certifiées exactes, au plus tard à la date prescrite à cet effet par le ministre et indiquée sur la formule ou dans le délai supplémentaire que le ministre peut accorder à sa discrétion. »

Tel que le prescrit l'article 31 de la loi, l'obligation de remplir le questionnaire est appuyée par les pénalités suivantes :

Paragraphe 31 :

« Est, pour chaque refus, négligence, fausse déclaration ou fraude, coupable d'une infraction et passible, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende maximale de cinq cents dollars et d'un emprisonnement maximal de trois mois, ou de l'une de ces peines, quiconque, sans excuse légitime :

- a) soit refuse ou néglige de répondre, ou donne volontairement une réponse fausse, à une question indispensable à l'obtention de renseignements recherchés dans le cadre de la présente loi ou se rapportant à ces renseignements, et qui lui est posée par une personne employée ou réputée être employée en vertu de la présente loi;
- b) soit refuse ou néglige de fournir des renseignements ou de remplir au mieux, d'après ce qu'il sait ou croit savoir, un questionnaire ou une formule qu'il a été requis de remplir, et de les transmettre au moment et de la manière fixés en application de la présente loi, ou sciemment donne des renseignements faux ou trompeurs ou commet toute autre fraude sous le régime de la présente loi. »

Enquêtes volontaires

En vertu de l'article 8 de la *Loi sur la statistique*, l'obligation de remplir le questionnaire ne s'applique pas aux enquêtes volontaires. L'article 8 comprend également une disposition qui interdit l'obtention de renseignements pour un recensement de la population ou un recensement agricole à titre volontaire :

Article 8 :

« Le ministre peut, par arrêté, autoriser l'obtention, à des fins particulières autres que le recensement de la population ou le recensement agricole, de renseignements à titre volontaire, mais l'article 31 ne s'applique pas en cas de refus ou de négligence de fournir les renseignements ainsi demandés. »

Législation constitutionnelle relative au recensement

- a) En vertu de l'article 8 de la *Loi constitutionnelle de 1867* (auparavant l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*), un recensement décennal doit être mené en 1871 et tous les dix ans par la suite.
- b) En vertu de l'article 91, paragraphe 6, de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la tenue du recensement incombe exclusivement à l'administration fédérale.
- c) En vertu de l'article 51 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, tel que modifié en vertu de l'*Acte de la députation de 1974*, le nombre de députés à la Chambre des communes est déterminé à partir des données du recensement décennal.
- d) La formule d'amendement pour la *Loi constitutionnelle* est dépendante des données sur la population tirées du « dernier recensement général » selon l'article 38 de la *Loi de 1982 sur le Canada*.

- e) Un certain nombre d'articles prévoyant des subventions à verser aux diverses provinces ont été adoptés et modifiés au cours des années. Les lois touchées sont les suivantes :
- L'annexe de la *Loi constitutionnelle de 1930*, qui remplace les lois de 1907 concernant l'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan, prévoit des paiements additionnels calculés à partir des chiffres de population du recensement quinquennal jusqu'à ce que la population de ces provinces atteigne 1 200 000 habitants. Ces exigences sont toujours en vigueur.
- Les avis juridiques remis à Statistique Canada indiquent que l'obligation constitutionnelle de mener un recensement quinquennal dans les provinces des Prairies est en vigueur jusqu'à ce que la population de ces provinces dépasse 1 200 000 habitants. Depuis 1961, la population de l'Alberta dépasse 1 220 000.
- En vertu de l'article 26 de l'annexe de la *Loi sur Terre-Neuve de 1949*, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province est établi à partir des chiffres de population du recensement décennal. Cette exigence est toujours en vigueur.
- f) Le nombre de députés représentant l'Alberta et la Saskatchewan à la Chambre des communes a été déterminé en fonction des données du recensement quinquennal de ces provinces une seule fois, lors du premier recensement quinquennal suivant leur création (c.-à-d. en 1906). Par la suite, le nombre de députés a été établi d'après les données du recensement décennal du Canada (*Acte de l'Alberta*, 1905, article 6; *Acte de la Saskatchewan*, 1905, article 6).

Chapitre 3 – Communications

Introduction

L'Équipe des communications du recensement, qui compte des employés à Ottawa et dans chacune des trois régions (est, ouest, et centrale), était responsable de fournir des services de communications relativement aux étapes de collecte et de diffusion des données du Recensement de 2011. Le mandat de l'Équipe des communications du recensement consiste à établir des programmes de communications proactifs qui sont à la fois créatifs et rentables, tout en maintenant l'image de marque positive et non partisane de Statistique Canada.

Messages

Pour le Recensement de 2011, les documents des communications du recensement visaient à :

- informer les répondants de la nécessité de renvoyer leur questionnaire rapidement après l'avoir rempli avec précision
- encourager les répondants à remplir leur questionnaire en ligne
- rassurer les répondants quant à la protection de leurs renseignements personnels et confidentiels par Statistique Canada (en vertu de la *Loi sur la statistique*)
- s'adresser aux groupes difficiles à recenser (jeunes adultes, immigrants, étudiants, personnes âgées, personnes ayant des limitations d'activités) en vue d'améliorer la qualité des données et les taux de réponse
- appuyer les activités de collecte sur le terrain en préparant une documentation qui rehausse constamment les messages au moyen des relations avec les médias et de la publicité payée
- sensibiliser le public au recensement (pendant les étapes de la collecte et de la diffusion) en expliquant sa raison d'être et son utilité
- appuyer les initiatives de recrutement.

Relations avec les médias

Les relations avec les médias comprenaient les comités de rédaction rattachés aux journaux et aux revues d'information, et des visites dans des organismes médiatiques. On a fait parvenir à tous les médias des messages promotionnels du recensement.

Relations publiques et sensibilisation

Dans sa stratégie de sensibilisation au Recensement de 2011, Statistique Canada avait prévu contacter des milliers d'organismes pour solliciter leur appui.

Ces éventuels partenaires ont reçu des courriels ou des lettres du gestionnaire du recensement ou d'un directeur régional, dans le but de solliciter leur appui pour le Recensement de 2011. On est également entré en contact avec des groupes communautaires et des entreprises et autres organismes locaux ayant une clientèle particulière ou se trouvant dans une région où l'accès aux personnes est difficile par d'autres moyens.

Publicité payée

Des messages publics ont été diffusés dans les abribus, sur l'extérieur des autobus, dans le métro et sur les panneaux d'affichage au début de la période de livraison/envoi par la poste. On a également eu recours à la publicité radiophonique pour le recensement à des fins de sensibilisation. On a traduit les messages en plusieurs langues à l'intention de la presse ethnique tant écrite qu'électronique.

Après le Jour du recensement, on est passé à des messages rappelant clairement que les personnes avaient encore le temps d'envoyer leur questionnaire. La promotion radiophonique s'est faite tout au long de juin et de juillet. La dernière semaine de mai, on demandait surtout de se servir de l'Assistance téléphonique du recensement de sorte que le personnel de Statistique Canada puisse aider les personnes à remplir leur questionnaire au téléphone.

Site Web

Le site Web des communications du recensement était le principal moyen d'action aux fins du Recensement de 2011. Il s'agissait de promouvoir le recensement, de livrer des renseignements et des consignes aux répondants et d'appuyer les mesures de recrutement.

Scolarité

La Trousse de l'enseignant pour le Recensement de 2011 comprenait huit activités et un guide de l'enseignant. Les commandes ont commencé au printemps de 2010 et les premiers envois ont eu lieu en septembre de la même année. Les exemplaires de la trousse ont été distribués par la poste sur commande seulement. On exécuta les commandes tant qu'on avait des trousseaux en réserve (milieu de mai).

Matériel promotionnel

Le matériel promotionnel du Recensement de 2011 a été offert gratuitement. L'affiche qui suit représentait un élément essentiel du concept adopté par les communications du recensement.



Chapitre 4 – Consultation, mise à l'essai et approbation du contenu

Introduction

Avant chaque recensement, Statistique Canada consulte les utilisateurs de données et les parties intéressées dans l'ensemble du pays pour connaître leur point de vue sur le type et la portée des renseignements qui devraient être rendus accessibles par l'entremise de la base de données du recensement. L'objectif est de s'assurer que Statistique Canada prend en considération les questions émergentes sur le plan socioéconomique et met à contribution le recensement et les enquêtes postcensitaires pour faire la lumière sur ces questions lorsque cela s'avère approprié. En plus du processus de consultation, les questions du recensement sont soumises à un processus élaboré de mise à l'essai.

La consultation et la mise à l'essai qui se sont déroulées jusqu'au mois de juin 2010 portaient sur des questions auparavant recueillies dans le questionnaire complet du recensement. En juin 2010, le gouvernement a demandé à Statistique Canada de mener le Recensement de 2011 uniquement avec le questionnaire abrégé et d'introduire la nouvelle Enquête nationale auprès des ménages (ENM) en tant que remplacement du questionnaire complet. L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) comprend les modifications présentées dans le [Guide de consultation sur le contenu du Recensement de 2011](#), n° 92-138-G au catalogue, ainsi que les modifications apportées à la suite des discussions lors de la période de consultation du recensement et lors des consultations permanentes.

Consultation

Statistique Canada reconnaît l'importance de la consultation auprès des utilisateurs de données et encourage l'entretien d'un dialogue soutenu. Les consultations pour le Recensement de 2011 ont commencé au printemps de 2007. Trois stratégies ont été adoptées au cours du processus de consultation dans le but d'obtenir la rétroaction des utilisateurs de données et des intervenants sur le contenu du Recensement de 2011 : des consultations en personne, des campagnes de communications et Internet. Ces stratégies se sont soldées par plus de 1 200 commentaires sur le contenu. Plus de 150 organismes et simples citoyens ont transmis leurs idées et suggestions pour le Recensement de 2011. Un rapport présentant les résultats de la consultation a été publié par la suite sur le site Web de Statistique Canada.

D'avril à novembre 2007, Statistique Canada a rencontré plus de 360 personnes au cours de plus de 50 consultations en personne. La plupart des participants étaient des utilisateurs de données. Ont participé aux rencontres les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les administrations municipales et les régions, les organismes sans but lucratif, les groupes communautaires, les universitaires, l'industrie privée (y compris les distributeurs autorisés et les médias), les comités consultatifs et le grand public. Des séances ont également été organisées avec les représentants des divisions spécialisées de Statistique Canada, des bureaux régionaux et des groupes de travail. Bien que les suggestions et les commentaires émis au cours de ces consultations aient été consignés, on a invité les participants à soumettre leurs idées et suggestions par écrit avant la date finale du 30 novembre 2007.

Vous trouverez les constatations observées au cours de la période de consultation sur le contenu dans le [Rapport de consultation sur le contenu du Recensement de 2011](#), n° 92-137-X au catalogue, publié sur le site Web de Statistique Canada le 24 juillet 2008.

Mise à l'essai

Lorsque de nouvelles questions ont été proposées ou que des questions ont été révisées, toutes les modifications apportées à leur formulation, à l'endroit où elles se situent et aux directives ont été mises à l'essai.

Des groupes de discussions ont été mis en place et on a procédé à des interviews cognitives individuelles pour vérifier comment les questions et les directives allaient être interprétées. D'octobre 2007 à juin 2008, trois rondes de mise à l'essai ont eu lieu dans des villes choisies partout au Canada. On a mis en place 17 groupes de discussion et près de 400 personnes ont participé à des interviews cognitives individuelles. Les commentaires obtenus de ces participants ont permis de formuler les questions qui allaient être posées dans le Test du contenu de 2008.

Le Test du contenu de 2008

Le Test du contenu de 2008 a eu lieu en mai et en juin 2008. On a sélectionné un échantillon d'environ 26 000 logements dans les 10 provinces. L'échantillon excluait les territoires, les réserves indiennes, les bases militaires, les logements collectifs et les citoyens à l'étranger ou à bord de navires.

La moitié des ménages choisis ont reçu le questionnaire de contrôle qui comprenait le contenu du questionnaire abrégé du Recensement de la population de 2006 (formule 2A) et le questionnaire complet (formule 2B). Ces questionnaires servaient de mesure de contrôle. Les autres ménages ont reçu d'autres versions des questionnaires abrégés et complets, dans lesquels on avait inséré les modifications proposées au contenu.

Test du recensement de 2009

Le Test du recensement de 2009 a eu lieu de mai à juin 2009. Le test principal visait 110 000 logements dans la région de Montréal (Québec) et de Red Deer (Alberta) et était conçu pour mettre à l'essai les procédures plutôt que le contenu.

Un échantillon supplémentaire de 25 000 logements dans tout le pays a été sélectionné afin d'évaluer la méthode de collecte par vague qui comprenait, notamment, d'envoyer une lettre qui invitait les répondants à utiliser Internet plutôt que de leur envoyer un questionnaire papier en début de collecte. L'échantillon était divisé en cinq panels composés de 5 000 logements chacun. Le principal objectif était d'évaluer deux versions de la lettre et deux échéanciers différents pour retourner le questionnaire rempli.

Mise à l'essai supplémentaire suite à l'approbation du contenu

En août 2010, deux questions sur la langue ont été ajoutées au contenu du recensement, ce qui a exigé une modification au format du questionnaire du recensement (se reporter à la section [Les modifications apportées au questionnaire du Recensement de 2011](#)). Des interviews qualitatives ont été menées pour évaluer les instructions destinées à maximiser la réponse aux questions apparaissant sur la nouvelle page.

En septembre et en octobre 2010, les participants à un test qualitatif ont fourni des commentaires relatifs à la version en ligne des questionnaires. Ce test a été utilisé pour évaluer les écrans de transition du recensement à l'ENM, tout comme d'autres messages utilisés dans la version en ligne des questionnaires.

Approbation du contenu

De nombreux facteurs ont été considérés au moment de recommander les modifications apportées au contenu du questionnaire du Recensement de 2011. Parmi ceux-ci, on compte les exigences en matière de législations, politiques et de programme, le fardeau de réponse, la qualité des données, les coûts, la comparabilité historique, la confidentialité, la protection des renseignements personnels, l'existence

d'autres sources de données que le recensement, les résultats des consultations ainsi que la mise à l'essai.

Les commentaires reçus lors de la consultation et les résultats du programme de mise à l'essai ont contribué à générer les questions qui ont été présentées au Cabinet pour approbation.

Conformément à la *Loi sur la statistique* et une fois approuvées par le Cabinet, les questions du Recensement de la population ont été entérinées par décret par la gouverneure en conseil. Le décret et les questions du questionnaire du Recensement de la population ont été publiés dans la [Gazette du Canada, partie I](#), le 21 août 2010.

Type de données recueillies

La liste ci-dessous représente les données recueillies à partir du questionnaire du Recensement de 2011 :

- Nom
- Date de naissance et âge
- État matrimonial
- État matrimonial légal
- Union libre
- Lien avec la Personne 1
- Connaissance des langues officielles
- Langue parlée à la maison
- Langue maternelle
- Accès aux renseignements personnels 92 ans après le recensement
- Type de construction résidentielle
- Logements collectifs

Les modifications apportées au questionnaire du Recensement de 2011

Le changement le plus important apporté au Recensement de 2011, en matière d'élaboration du contenu et du questionnaire, est la décision du gouvernement de mener ce recensement uniquement au moyen du questionnaire abrégé. Celui-ci était composé des mêmes huit questions qui figuraient dans le questionnaire abrégé du Recensement de 2006 (qui portait sur les caractéristiques démographiques de base comme l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la langue maternelle et le consentement à la divulgation future des données personnelles), en plus de deux questions portant sur les langues officielles et sur la langue parlée à la maison.

[Les questionnaires du Recensement de 2011](#) sont offerts sur le site Web de Statistique Canada. Se reporter au [Dictionnaire du Recensement de 2011](#), n° 98-301-X au catalogue, pour des définitions détaillées au sujet des concepts, des univers, des variables et des termes géographiques du Recensement de la population ainsi que des renseignements d'ordre chronologique afin de faciliter la comparaison des variables entre les années de recensement.

L'annexe A du *Dictionnaire du recensement*, n° 98-301-X au catalogue, comprend également une liste complète des questions posées depuis la Confédération.

La section suivante porte sur les modifications, les ajouts et les suppressions spécifiques apportés au questionnaire du Recensement de 2011.

Nouvelles questions

Deux questions sur la langue ont été ajoutées au Recensement de 2011. Ces questions étaient auparavant posées uniquement dans le questionnaire complet du recensement.

La question 7 suivante a été posée : « Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation? »

La question 8 comprend deux parties et se lit comme suit : « Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison? » et « Cette personne parle-t-elle régulièrement d'autres langues à la maison? »

Questions modifiées

Une question sur l'âge a été ajoutée à la question 3 (date de naissance) du Recensement de 2011. Celle-ci, alliée aux renseignements de la question portant sur la date de naissance, a permis de recueillir des données plus précises.

Des modifications aux catégories de réponses à la question 6 sur le Lien avec la Personne 1 ont également été apportées.

Chapitre 5 – Opérations sur le terrain

Introduction

À l'étape de la collecte des données, les opérations sur le terrain avaient pour objectif de livrer un questionnaire du recensement à chaque ménage et à chaque exploitation agricole du Canada et de faire en sorte que les questionnaires soient dûment remplis et retournés.

Méthodes de livraison

À partir du 3 mai, une lettre bilingue a été envoyée à 60 % des ménages canadiens. Cette lettre remplaçait le questionnaire papier traditionnel et fournissait les renseignements nécessaires pour que les répondants puissent remplir le questionnaire en ligne. Elle renfermait également un numéro de téléphone sans frais que les répondants pouvaient composer pour demander un questionnaire papier.

Un autre groupe de ménages (environ 20 %) a reçu une trousse de recensement par la poste.

Pour le reste des ménages (environ 20 %), les questionnaires ont été livrés par des agents recenseurs (18 %) ou remplis par les agents recenseurs lors d'interviews menées sur place (2 %).

Pour la plupart des ménages (98 % de la population), les répondants devaient remplir le questionnaire en ligne pour eux-mêmes et pour les membres de leur ménage, ou un questionnaire papier et le retourner par la poste. Un numéro sans frais a également été fourni pour les répondants désireux de remplir le questionnaire par téléphone.

Pour de plus amples renseignements au sujet du questionnaire en ligne, se reporter au chapitre 6.

Langues officielles et le questionnaire du recensement

Les ménages qui ont reçu une lettre bilingue pouvaient remplir le questionnaire en ligne dans la langue de leur choix ou demander une trousse du questionnaire (version papier). La trousse qui a été livrée par la poste (EP) à 20 % de ménages contenait deux questionnaires, un en français et un en anglais. Dans les secteurs de listage/livraison (L/L), les ménages ont aussi reçu une trousse comprenant un questionnaire en français et un en anglais.

Méthodes de collecte du recensement

Autodénombrement

Un membre du ménage était prié de remplir le questionnaire en ligne ou sur papier pour tous les membres du ménage. S'il remplissait le questionnaire papier, le répondant le retournait par la poste dans une enveloppe-réponse à l'adresse du Centre des opérations des données (COD).

Recensement par interview

Le recensement par interview a été mené dans les parties isolées et éloignées des provinces et des territoires et là où d'autres méthodes de collecte se seraient avérées trop dispendieuses. La méthode de recensement par interview a aussi été utilisée dans les régions appelées dénombrement anticipé (D-ANT) en raison du travail sur le terrain qui a été effectué en février, mars et avril 2011, donc, avant le Jour du recensement, dû à des variations saisonnières de climat, d'activités migratoires ou autres entraves aux déplacements. Lorsque le dénombrement a lieu avant le Jour du recensement (10 mai 2011), la date de référence utilisée est la date à laquelle le ménage a été dénombré.

En 2011, environ 2 % des ménages ont été dénombrés par interview. Selon cette méthode, un agent recenseur se rendait chez le ménage et remplissait un questionnaire dans le cadre d'une interview avec le répondant. Cette méthode a été utilisée dans les régions éloignées et nordiques du pays, de même que dans la plupart des réserves indiennes.

Le dénombrement anticipé a été effectué de février à avril 2011 dans les régions éloignées et nordiques et dans les réserves indiennes du nord du pays.

Le recensement par interview a également eu lieu dans les réserves indiennes du sud du pays et dans les emplacements temporaires des grands centres de population principalement de mai à juillet 2011 et en août dans certaines régions.

Dénombrement des personnes à l'extérieur du Canada

Les personnes en poste à l'extérieur du Canada étaient dénombrées à l'aide de la formule 2C, comme les fonctionnaires canadiens (fédéraux et provinciaux) et leur famille ainsi que les membres des Forces canadiennes et leur famille. La formule 2C servait aussi à dénombrer tous les autres citoyens canadiens, les immigrants reçus et les résidents non permanents qui étaient à l'extérieur du Canada et demandaient à être dénombrés.

L'Assistance téléphonique du recensement

L'Assistance téléphonique du recensement (ATR) était un service multilingue gratuit offert à l'échelle nationale à tous les répondants. Le numéro sans frais était imprimé sur le guide et sur le questionnaire du recensement et a été annoncé dans tout le matériel de communication. L'ATR a traité environ 1 200 000 appels pendant le Recensement de 2011.

Approche par vagues du recensement

Statistique Canada a mis en œuvre une approche par vagues pour le Recensement de 2011. Le tableau suivant présente les principales dates des différentes vagues dans les secteurs de listage/livraison (L/L) et d'envoi par la poste (EP).

Étape de la collecte	Activité principale	Couverture	Date de début importante
Vague 1	Secteurs d'EP : Réception d'une lettre comportant un code d'accès sécurisé. Aucun envoi de trousse du questionnaire.	60 % des ménages	3 mai 2011
	Secteurs d'EP : Réception d'une trousse du questionnaire et d'un message enregistré.	20 % des ménages	3 mai 2011
	Secteurs de L/L : Réception d'une trousse du questionnaire.	20 % des ménages	2 mai 2011 au 9 mai 2011
Vague 2	Secteurs d'EP : Réception d'une lettre de rappel comportant un code d'accès sécurisé.	Tous les ménages non répondants des secteurs d'EP	Jour du recensement (10 mai 2011)
	Secteurs de L/L : Réception d'une fiche de rappel.	Tous les ménages des secteurs de L/L	Jour du recensement (10 mai 2011)
Vague 3	Secteurs d'EP : Réception d'une trousse du questionnaire.	Ménages non répondants lors de la vague 1 qui ont reçu une lettre	18 mai 2011
	Secteurs de L/L : Réception d'un avis de visite et début du suivi des cas de non-réponse (SCNR).	Tous les autres ménages non répondants	20 mai 2011
Vague 4	Message enregistré, avis de visite et début du SCNR.	Tous les ménages non répondants des secteurs d'EP	1 ^{er} juin 2011
	Message enregistré et avis de visite.	Tous les ménages non répondants des secteurs de L/L	20 mai 2011

Étapes de la collecte des données du Recensement de 2011

Dénombrement anticipé et le dénombrement dans les réserves – Le dénombrement anticipé s'est déroulé principalement du 1^{er} février au 31 mars 2011 mais a continué jusqu'en avril dans certaines régions. Le dénombrement dans les réserves a eu lieu du 2 mai au 29 juillet 2011 (a continué jusqu'en début août dans certaines régions). Aucun suivi des cas de non-réponse (SCNR) n'a été fait dans les secteurs de dénombrement anticipé ni dans les réserves, puisque l'intégralité (p. ex., la couverture des logements) est vérifiée durant le processus de dénombrement.

Listage/livraison – Le listage/livraison (L/L) a été mené dans les régions où le retour par la poste des questionnaires remplis était possible, mais où la livraison devait être faite en personne parce que la livraison postale n'était pas effectuée seulement selon l'adresse de voirie du logement. La livraison porte-à-porte s'est déroulée du 2 au 9 mai 2011. Durant l'opération de L/L, les agents recenseurs ont dressé dans leur Registre des visites (RV) la liste de l'ensemble des logements privés, des logements

collectifs et des exploitations agricoles. Cette liste a alors été utilisée pour le suivi des questionnaires de l'agriculture et la mise à jour le Système de contrôle principal (SCP) servant au SCNR.

Envoi par la poste – L'envoi par la poste (EP) est la méthode qui consiste à envoyer les questionnaires par la poste. Chaque questionnaire du recensement a alors été envoyé à un logement plutôt qu'à une personne en particulier.

Dénombrement des logements collectifs – Le dénombrement de tous les types de logements collectifs obéit aux mêmes consignes générales (qu'ils soient situés dans un secteur d'EP ou de L/L), le personnel sur le terrain devant assurer le dénombrement de tous les résidents habituels. L'une des grandes différences entre la méthode utilisée dans les secteurs d'EP et celle employée dans les secteurs de L/L est que la responsabilité de dénombrier les logements collectifs revenait à l'agent recenseur qui livrait les questionnaires dans les unités de collecte (UC) de L/L, et à des équipes dans les UC d'EP. Dans les secteurs autres qu'un secteur d'envoi par la poste, l'agent recenseur était chargé de dénombrier à la fois les logements privés et les logements collectifs.

Vérification de l'occupation des logements – Le statut de l'occupation des logements a été vérifié juste avant le suivi des cas de non-réponse (SCNR) dans les secteurs d'EP. La vérification de l'occupation des logements (VOL) servait à repérer autant de logements inoccupés que possible, aux alentours du Jour du recensement, afin d'éliminer ces logements de la charge de travail du SCNR. L'inoccupation des logements pouvait être déterminée avec une plus grande exactitude lorsque la vérification était effectuée plus près du Jour du recensement, soit le 10 mai 2011; ce qui, en retour, fournit des données du recensement plus exactes.

Suivi des questionnaires rejetés au contrôle – Dans le cadre du suivi des questionnaires rejetés au contrôle (SQRC), des tentatives ont été faites dans le but de résoudre les problèmes de réponses manquantes ou incomplètes dans les questionnaires du recensement. Le SQRC a été effectué à partir des centres d'appels de Statistique Canada sur les questionnaires reçus au Centre des opérations des données (COD) et qui avaient été rejetés au contrôle parce qu'il y manquait des renseignements.

Suivi des cas de non-réponse – Le suivi des cas de non-réponse (SCNR) avait pour objet d'obtenir un questionnaire rempli pour tous les ménages n'ayant pas retourné le leur. Il s'agissait de la dernière activité de collecte dans les secteurs d'EP et de L/L. Le suivi s'est d'abord fait par téléphone, lorsque l'on disposait des numéros nécessaires, faute de quoi des agents recenseurs se rendaient au domicile des ménages jusqu'à l'obtention du questionnaire rempli.

Chapitre 6 – Questionnaire en ligne

Introduction

Au début de mai 2011, les ménages qui n'ont pas été dénombrés selon la méthode de recensement par interview ont reçu une lettre ou une trousse du questionnaire du recensement. Dans chaque lettre ou questionnaire papier figurait en première page un code d'accès sécurisé (CAS) unique, accompagné de l'adresse du site Web du Recensement de 2011 (www.recensement2011.gc.ca). Durant la période de collecte, les répondants pouvaient donc utiliser un code unique pour accéder à leur questionnaire en ligne.

En 2006, environ un ménage sur cinq (18,5 %) a utilisé l'application en ligne, accessible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, en français et en anglais. Le taux de réponses en ligne pour le Recensement de 2011 était de 54,4 %.

Réduction des coûts et accroissement de la qualité

La méthode de dénombrement en ligne contribue à réaliser des économies à long terme et à accroître la qualité, tout en réduisant le fardeau des répondants.

Pour le Recensement de 2006, un taux de retour d'environ 20 % des questionnaires par Internet s'est traduit par des améliorations qui, à leur tour, ont entraîné des économies de coûts correspondant approximativement au coût de l'élaboration et du soutien de l'application. Un taux de participation plus élevé pour le Recensement de 2011 a permis de réduire l'infrastructure requise pour la manipulation des questionnaires papier (numériseurs, locaux, logistique, expédition), ce qui s'est traduit par des attentes en matière d'économies.

Des facteurs techniques, tels que des vérifications en ligne avertissant les répondants qu'ils ont laissé une question sans réponse ou inscrit des renseignements contradictoires ou une valeur peu commune ont rendu le questionnaire plus facile à remplir. Les erreurs ont pu rapidement être identifiées et corrigées, améliorant ainsi l'exactitude des renseignements. Un aiguillage automatisé a été programmé pour guider les répondants à passer les questions qui ne s'appliquaient pas à leur situation.

Les questions ont été personnalisées et portaient le nom des répondants de façon à réduire la possibilité que les réponses d'une personne soient enregistrées dans un autre champ de réponse. Il y avait, en outre, des renseignements sur chaque question ainsi qu'une information détaillée pour permettre de venir rapidement en aide aux répondants sans qu'ils aient à quitter l'application.

Application en ligne et sécurité

Statistique Canada prend très au sérieux la protection de la confidentialité des renseignements fournis en ligne. Un procédé de connexion sécurisé et une puissante méthode de chiffrement sont des éléments clés pour empêcher qu'il y ait accès sans autorisation aux renseignements communiqués ou de les falsifier.

Des mesures de protection des renseignements personnels communiqués par Internet ont été prises par Statistique Canada. Les voici :

- De puissantes technologies bidirectionnelles de chiffrement fondées sur le protocole sécurisé SSL (SSL version 3.0) sont utilisées pour garantir la sécurité totale du parcours des données, des ordinateurs des répondants à notre serveur Web.

- Les données soumises dans nos serveurs Web sont chiffrées avant d'être stockées et le demeurent jusqu'à leur transfert dans le réseau interne haute sécurité.
- Les données du recensement sont traitées et stockées dans un réseau interne haute sécurité auquel ne peut être connecté aucun lien externe et auquel n'a accès aucun organisme ni aucune personne de l'extérieur de Statistique Canada.
- De puissants pare-feux, des logiciels de détection d'intrusion et de rigoureuses méthodes de contrôle d'accès sont utilisés pour limiter l'accès aux systèmes dorsaux et aux bases de données. Les employés du recensement dûment autorisés et qui ont fait serment de discrétion peuvent avoir accès aux données du recensement, mais uniquement à partir des installations sécurisées de Statistique Canada.

Chapitre 7 – Traitement

Introduction

L'étape qui suit la collecte, connue sous le nom d'étape du traitement, a débuté le 3 mai avec le processus de transformation en données significatives des réponses de quelque 13,5 millions de ménages.

Réception et enregistrement

Pour le Recensement de 2011, les questionnaires électroniques ont été transmis directement aux serveurs du Centre des opérations des données (COD) de Statistique Canada et enregistrés automatiquement dès la réception. Les questionnaires papier qui ont été retournés par la poste ont été enregistrés par Postes Canada en balayant le code à barres sur la couverture du questionnaire avant la livraison au COD. Afin de pouvoir accuser réception par Statistique Canada, les questionnaires ont été sortis de leur enveloppe puis balayés de nouveau au COD.

Les enregistrements ont été transmis tous les jours au Système de contrôle principal (SCP). Le SCP a ensuite transmis aux agents recenseurs (au moyen du Système de gestion sur le terrain) la liste des questionnaires reçus afin qu'ils ne communiquent pas avec les répondants concernés pendant les procédures du suivi des cas de non-réponse (SCNR).

Les questionnaires remplis par les agents recenseurs pendant le SCNR ont été envoyés à partir des bureaux locaux de recensement (BLR) de partout au Canada au COD où ils ont été balayés et enregistrés.

Souvent, le COD recevait plusieurs réponses (c.-à-d. plusieurs questionnaires) pour un ménage. Ces réponses auraient pu être valides (p. ex., un questionnaire supplémentaire contenant des renseignements au sujet d'un autre membre du ménage) ou des réponses invalides (p. ex., un double du questionnaire pour le ménage qui a été rempli par un autre membre du ménage). Ces situations ont été soulignées et traitées lors des étapes du processus de contrôle décrit dans la section des contrôles (plus loin dans ce chapitre).

Imagerie et saisie des données

Une fois enregistrés, les questionnaires papier ont été déposés dans des chariots et dirigés vers l'étape suivante en vue de la préparation et de la numérisation des documents.

Étapes

- 1) **Préparation des documents** – Les questionnaires retournés par la poste ont été retirés des enveloppes. En vue de la préparation de la numérisation des questionnaires, les opérateurs ont enlevé des documents tous les objets étrangers, notamment les trombones et les agrafes. Les questionnaires ont également été séparés en deux (Recensement de la population) ou en feuilles détachées (Recensement de l'agriculture) à l'aide d'un massicot (gros tranche-papier).
- 2) **Numérisation** – La numérisation, qui s'est effectuée à l'aide de scanners à grande vitesse, a créé des images numériques à partir de questionnaires papier.

- 3) **Assurance-qualité automatisée de l'image** – Un système automatisé a vérifié la qualité de la numérisation en vue de la saisie. Les images qui n'ont pas franchi avec succès ce processus ont été marquées d'un indicateur pour être renumérisées.
- 4) **Saisie automatisée des données** – Pour l'extraction des données des répondants, on a eu recours à la reconnaissance optique des marques (ROM) et à la reconnaissance intelligente des caractères (RIC). Lorsque le système était incapable de reconnaître l'écriture (réponses en toutes lettres), un opérateur rectifiait les données. Les questionnaires papier qui ne pouvaient pas être numérisés (p. ex., qui étaient trop abîmés) ou qui ont été remplis avec un stylo ou un crayon que les systèmes de saisie automatisée ne reconnaissaient pas ont été envoyés à des fins de transcription.
- 5) **Vérification** – Ce processus d'assurance de la qualité visait à assurer que les images du questionnaire et les données saisies étaient de qualité suffisante et que les questionnaires papier n'étaient plus nécessaires.

Contrôles

Au moment où les données étaient saisies, un processus interactif de contrôle manuel et automatisé a été effectué afin d'assurer que les problèmes et les incohérences avaient été identifiés et réglés.

- 1) **Aucun contenu ou contenu minimum** – Ce contrôle automatisé identifiait les questionnaires ne contenant aucun renseignement ou des renseignements insuffisants pour continuer le traitement. Ces cas ont été retournés sur le terrain afin que les agents recenseurs puissent effectuer un suivi des cas de non réponse (SCNR).
- 2) **Réponses multiples** – Ce contrôle automatisé identifiait les ménages pour lesquels il manquait un ou plusieurs questionnaires. Ces cas étaient mis en attente jusqu'à ce que les questionnaires soient reçus.
- 3) **Contrôle de la couverture** – Ces contrôles assuraient que le nombre de ménages rapporté était cohérent avec le nombre de réponses fournies, incluant le nombre de noms sur la liste des ménages. Les erreurs ont été réglées par un processus automatisé ou par une vérification interactive par le personnel du COD qui a examiné manuellement les données saisies et les images balayées (le cas échéant) afin de déterminer la solution appropriée.
- 4) **Suivi des questionnaires rejetés au contrôle (SQRC)** – Les questionnaires des ménages pour lesquels une couverture plus complète ou une classification du contenu était nécessaire, ont été transmis à un bureau de soutien à la collecte pour la collecte des données du SQRC utilisant une application d'interviews téléphoniques assistés par ordinateur (ITAO). Les données ont été retransmises au COD et réintégréées dans le système pour traitement.

Codage

Les réponses écrites devaient être converties en codes numériques avant d'être insérées dans les tableaux à publier. Pour le Recensement de 2011, toutes les réponses en toutes lettres dans les questionnaires ont été soumises à un codage assisté par ordinateur, qui a attribué à chacune un code numérique provenant de fichiers de référence, d'ensembles de codes et de classifications types de Statistique Canada. Les fichiers de référence ont été élaborés à partir des réponses obtenues lors des recensements antérieurs pour le processus automatisé d'appariement. Les experts des domaines spécialisés ont supervisé le codage interactif des réponses qui n'ont pu être codées automatiquement à l'aide des fichiers de référence.

Contrôle et imputation

Les données recueillies lors d'une enquête ou d'un recensement comportent des omissions ou des incompatibilités. Ces erreurs peuvent être dues au fait que les répondants ont oublié une question ou peuvent avoir été générées durant le traitement.

Une fois les opérations de contrôle initial et de codage des données terminées, les données ont franchi l'étape de l'activité finale de contrôle et d'imputation. Le processus de contrôle final a décelé les erreurs et le processus d'imputation les a corrigées.

Chapitre 8 – Évaluation de la qualité des données

Introduction

L'évaluation de la qualité des données permet d'évaluer tous les aspects de la qualité des données du recensement. Les résultats servent à informer les utilisateurs de la fiabilité des données, à apporter des améliorations au prochain recensement et, dans le cas de deux études sur la couverture, à rectifier les prévisions démographiques officielles. Des activités d'évaluation de la qualité sont mises en œuvre tout au long du processus du recensement, lesquelles commencent avant la collecte des données et se terminent après la diffusion.

Sources des erreurs

Quel que soit le soin apporté à la conception du recensement, les données recueillies comporteront inévitablement des erreurs. Ces erreurs peuvent survenir pratiquement à tout moment du processus, depuis la préparation du matériel jusqu'à l'établissement de la liste des logements et de la collecte des données, tout comme elles peuvent se produire lors du traitement de celles-ci. Les utilisateurs des données du recensement doivent être conscients de l'existence des types d'erreurs qui peuvent survenir afin de pouvoir évaluer la pertinence des données à savoir si elles répondent à leurs besoins.

Types d'erreurs principaux :

Les **erreurs de couverture** se produisent lorsque des logements et/ou des personnes sont omis, incorrectement dénombrés ou dénombrés plus d'une fois.

Les **erreurs dues à la non-réponse** surviennent lorsqu'une partie des renseignements ou tous les renseignements concernant un répondant en particulier, des ménages ou des logements n'ont pas été fournis.

Les **erreurs de réponse** se produisent lorsqu'une question est mal comprise ou lorsqu'une caractéristique est mal déclarée par le répondant, par l'agent recenseur ou par le téléphoniste de l'Assistance téléphonique du recensement.

Les **erreurs de traitement** peuvent se manifester à diverses étapes du traitement. Les erreurs de traitement comprennent des erreurs de frappe lors de la saisie des données pendant les opérations de codage, lorsque les réponses en toutes lettres sont converties en codes numériques et à l'imputation, lorsqu'une réponse valide (pas nécessairement exacte) est insérée dans un enregistrement pour remplacer une réponse manquante ou invalide.

Les **erreurs d'échantillonnage** s'appliquent uniquement lorsque les réponses aux questions sont obtenues à partir d'un échantillon. Ce type d'erreur ne s'applique pas au Recensement de 2011.

Mesure de la qualité des données

Un bon nombre d'études sur la qualité des données ont été effectuées lors de recensements récents afin de permettre aux utilisateurs d'évaluer les répercussions des erreurs et d'améliorer leur propre compréhension de la façon dont les erreurs surviennent. Dans le cadre du Recensement de 2011, des études spéciales ont pour but d'examiner les erreurs de couverture et la qualité des données, c'est-à-dire la non-réponse, la réponse et le traitement.

Trois études sont menées pour évaluer les erreurs de couverture :

- 1) **Enquête sur la classification des logements** – La classification erronée des logements constitue l'une des sources des erreurs de couverture le Jour du recensement. Cette erreur peut se produire lorsqu'un logement occupé est classé dans la catégorie des logements inoccupés, ou lorsqu'un logement inoccupé est classé comme un logement occupé. Cette mauvaise classification peut avoir une incidence sur divers logements pour lesquels un questionnaire du recensement n'a pas été retourné (logement non-répondant). L'Enquête sur la classification des logements vise à étudier ces types d'erreurs de classification. On communiquera avec un échantillon de logements pour lesquels un questionnaire de recensement n'a pas été retourné, on détermine si le logement est occupé ou non et, s'il l'est, on recueille des renseignements sur le nombre d'occupants.

Ces renseignements servent à ajuster les données du recensement relatives aux ménages et aux personnes, à corriger les erreurs de classification et à ajuster la répartition de la taille des ménages au moyen de l'imputation des données pour les logements non répondants. Toutes ces opérations sont effectuées à temps pour la diffusion initiale des chiffres de population.

- 2) **Contre-vérification des dossiers** – Cette étude permet d'estimer le nombre de personnes omises dans le cadre du recensement (une fois pris en compte les rajustements décrits dans l'Enquête sur la classification des logements, ci-dessus). Des estimations sont élaborées pour chaque province et territoire ainsi que pour divers sous-groupes de la population (p. ex., les groupes définis selon l'âge et le sexe, et l'état matrimonial).

Pour les provinces, la contre-vérification des dossiers se fait en deux étapes :

Étape 1 : L'élaboration d'un échantillon de personnes qui devraient être dénombrées dans le cadre du recensement, à partir de diverses sources telles que le recensement antérieur, les registres des naissances, les dossiers d'immigration, et des résidents non permanents et la Contre-vérification des dossiers du dernier recensement (pour tenir compte des omissions du recensement antérieur).

Étape 2 : Vérifier la base de données des réponses du recensement afin de déterminer si ces personnes ont été dénombrées. Certaines personnes doivent être dépistées et interviewées afin de recueillir des renseignements supplémentaires. Les personnes décédées ou qui ont émigré avant le Jour du recensement sont identifiées durant le dépistage ou lors d'interviews.

Pour ce qui est des territoires, il y a quelques différences à l'étape 1. À des fins d'échantillonnage, l'information qui identifie les répondants (comme le nom, la date de naissance et le sexe) des dossiers médicaux est appariée aux dossiers du recensement afin d'identifier les personnes qui ont été recensées lors du recensement. L'échantillon pour la Contre-vérification des dossiers est ensuite choisi parmi les personnes non appariées.

Les résultats de cette étude constituent la source de renseignements la plus importante sur les personnes omises dans le cadre du recensement. Toutefois, contrairement à l'Enquête sur la classification des logements, ces estimations ne servent pas à rajuster les données du recensement avant la diffusion initiale des chiffres de population.

- 3) **Étude sur le surdénombrement du recensement** – Dans le cadre des recensements de 2011 et de 2006, le dénombrement en double des personnes a été détecté en cherchant des enregistrements couplés qui possèdent une qualité élevée d'appariement quant au sexe et la date de naissance et au nom. Les deux techniques de couplage déterministe (exacte) et probabiliste ont été utilisées. Des paires potentielles de surdénombrement ont été échantillonnées et vérifiées manuellement; les résultats ont été utilisés pour estimer le surdénombrement du recensement. La combinaison des résultats de la Contre-vérification des dossiers et des résultats de l'Étude sur le surdénombrement du recensement permet d'estimer l'erreur de couverture nette dans les données du recensement. Elles sont utilisées pour dériver les chiffres de population officiels.

Certification

La certification consiste en plusieurs activités servant à évaluer rigoureusement la qualité des données du recensement à des niveaux géographiques précis afin d'assurer que les normes de qualité pour la diffusion au grand public soient respectées. Cette évaluation comprend la certification des chiffres de population et des logements ainsi que la certification des variables liées aux caractéristiques des logements et de la population.

Les composantes de la certification des données sont :

- la révision et l'analyse des indicateurs de qualité des données afin d'en vérifier la cohérence interne et externe
- la présentation d'un énoncé de qualité des données
- les recommandations et l'approbation des données pour la diffusion
- le formatage des données finales diffusées incluant des avis aux utilisateurs par le biais de notes spéciales, de mises en garde ou autres indicateurs de la qualité des données.

Pendant la certification, les taux de réponse, les réponses invalides, les taux de rejet au contrôle ainsi que la comparaison des estimations avant et après l'imputation sont parmi les mesures utilisées. Les totalisations du Recensement de 2011 sont produites et comparées aux données correspondantes des recensements antérieurs, d'autres enquêtes et d'autres sources administratives. Les tableaux croisés détaillés sont aussi vérifiés pour en assurer la cohérence et la précision.

Selon les résultats de la certification, les données du recensement peuvent être diffusées de trois façons.

- Premièrement, les données peuvent être diffusées sans restriction, reflétant des données de qualité suffisante.
- Deuxièmement, les données peuvent être diffusées de manière conditionnelle ou de façon restrictive. Dans ce cas, les données seront diffusées avec une note spéciale alertant les utilisateurs des limitations possibles ou, les données peuvent aussi être traitées de façon particulière, par exemple, en combinant des catégories de déclaration pour répondre à des préoccupations en matière de qualité ou de confidentialité.
- Finalement, les données peuvent être supprimées pour des raisons de qualité.

Chapitre 9 – Géographie du recensement

Introduction

Il faut tenir compte des composantes géographiques à chaque étape du cycle du recensement, depuis l'étape des consultations jusqu'aux étapes de la collecte, du dépouillement et de la diffusion. On consulte les utilisateurs au sujet des concepts géographiques utilisés par Statistique Canada et des diverses options offertes pour la diffusion des données géographiques normalisées. De petites unités géographiques sont définies et illustrées de façon détaillée sur des cartes afin que tous les logements puissent être repérés durant l'étape de la collecte des données. Au cours de l'étape du dépouillement, on attribue aux données recueillies auprès des ménages un code correspondant à une région géographique appropriée dans la hiérarchie des unités géographiques pour les besoins de la diffusion. Enfin, les données du recensement sont diffusées selon différentes régions géographiques en même temps que des cartes de référence connexes et d'autres produits de données géographiques.

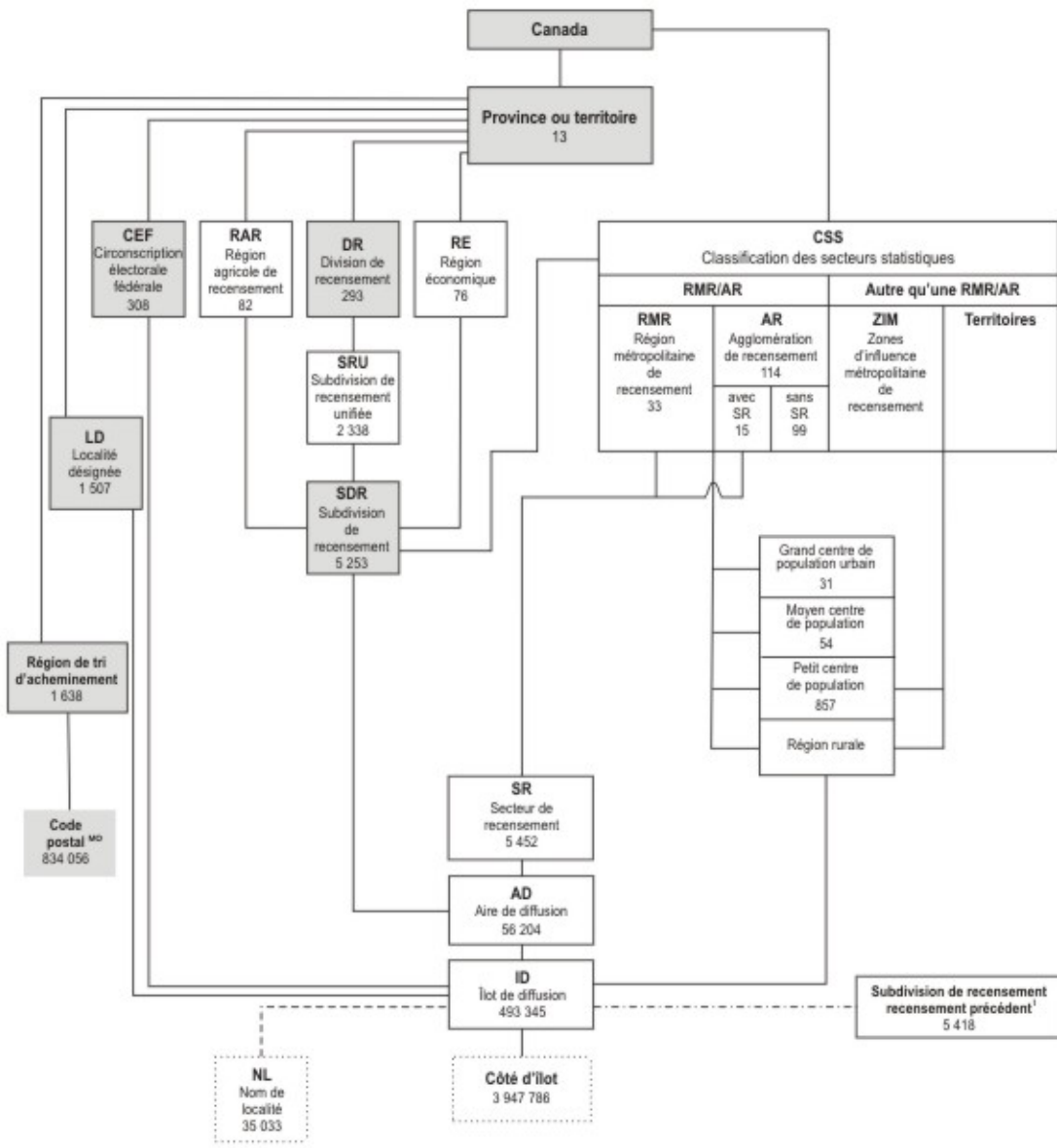
Pour tirer pleinement parti des données du recensement, les utilisateurs doivent avoir une bonne idée de la dimension géographique des données. Les membres d'une population peuvent être regroupés selon leur sexe, leur groupe d'âge ou leur langue, mais on peut aussi les regrouper selon certaines régions géographiques. Les régions géographiques définies dans le cadre du recensement vont des provinces et territoires aux îlots de diffusion et sont divisées selon un modèle hiérarchique, de façon à montrer la nature des liens qui les unissent.

Modèle hiérarchique des régions géographiques

Les régions géographiques normalisées et les liens qui les unissent l'une à l'autre sont illustrés à la [figure 1 Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion](#).

- Chaque case de l'organigramme représente un type de région géographique.
- L'emplacement relatif de chaque type de région géographique sur l'organigramme montre de quelle façon une région donnée peut être subdivisée ou regroupée avec une ou plusieurs autres pour former d'autres régions géographiques. Ainsi, les 13 provinces et territoires sont subdivisés en 308 circonscriptions électorales fédérales qui, à leur tour, sont subdivisées en 493 345 îlots de diffusion.
- Les traits qui relient les cases de l'organigramme entre elles montrent les liens existants entre les régions géographiques des différents niveaux. En général, ces liens sont de type arborescent lorsqu'on va du haut de l'organigramme vers le bas et de type convergent lorsqu'on va du bas de l'organigramme vers le haut.
- Chaque « embranchement » de l'organigramme montre que, en général, il n'y a pas de lien entre les régions géographiques de cet embranchement et des « embranchements » adjacents. Ainsi, on peut constater que les aires de diffusion (AD) peuvent être regroupées pour former des subdivisions de recensement (SDR) ou encore des secteurs de recensement (SR), mais qu'il n'y a pas de lien (pas de correspondance exacte) entre les limites des SDR et celles des SR.

Figure 1 Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011



1. Un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR du recensement précédent et les îlots de diffusion du recensement actuel pour faciliter l'extraction de données historiques.

- Région administrative
- Région statistique
- Polygone
- Point représentatif
- Couplage selon un ajustement optimal
- Appariement à l'aide du processus de points dans un polygone

Sources :

Statistique Canada, Recensement de la population de 2011, Société canadienne des postes, mai 2011.

Analyse géographique : du général au particulier

L'embranchement illustre la façon dont on peut mener une analyse géographique en allant du général au particulier (de haut en bas). Vous pouvez, par exemple, commencer par le Canada, puis descendre au niveau des divisions de recensement (DR) et des subdivisions de recensement (SDR) pour chaque province ou territoire. Vous pouvez également aller de bas en haut (à partir des unités de base) et commencer votre analyse en examinant les données d'un type de région particulier, les SDR par exemple, puis en les comparant à celles d'autres SDR de la DR, ensuite à celles de la province ou du territoire, et même à celles de l'ensemble du pays.

Pour mettre ces définitions en contexte, la façon dont Statistique Canada détermine et tient à jour l'infrastructure géographique est décrite à la section suivante.

Base de données géographiques

Les régions géographiques qui figurent dans l'organigramme hiérarchique font partie d'une grande base de données géographiques, nommée Base nationale de données géographiques (BNDG). On trouve dans la BNDG une représentation numérique des limites de ces régions ainsi que des données d'attribut, telles que des noms et des codes permettant d'identifier chaque région de façon unique.

La BNDG comprend également des traits géographiques (y compris le réseau routier), divers traits hydrographiques (lacs, rivières et eaux côtières) et d'autres traits visibles sélectionnés (p. ex., voies ferrées). D'autres traits sont associés à des données d'attribut comme les noms de rues et les tranches d'adresses.

Régions géographiques

Les régions géographiques présentées à la [figure 1](#) sont soit des régions administratives, soit des régions statistiques. Les régions administratives sont définies, à quelques exceptions près, par des lois fédérales et provinciales ou territoriales pour les besoins du recensement. Les régions statistiques, par contre, sont définies par Statistique Canada, en collaboration avec ses partenaires, pour diffuser les données du recensement et compléter la structure des régions administratives.

Le nombre de régions géographiques par province et territoire pour le Recensement de 2011, est présenté dans les Régions géographiques par province et territoire, [tableau 1](#) du *Dictionnaire du Recensement de 2011* n° 98-301-X au catalogue.

Se reporter à la section [Univers de la géographie](#) du *Dictionnaire du Recensement de 2011* n° 98-301-X au catalogue, pour les définitions et pour de l'information plus détaillée au sujet de chacune des régions administratives et statistiques suivantes. De l'information supplémentaire est aussi fournie dans les annexes.

Régions administratives

- [Province ou territoire](#)
- [Division de recensement \(DR\)](#)
- [Subdivision de recensement \(SDR\)](#)
- [Circonscription électorale fédérale \(CEF\)](#)
- [Région de tri d'acheminement \(RTA\)](#)
- [Code postal^{MO}](#)
- [Localité désignée \(LD\)](#)

MO : Code postal est une marque officielle de la Société canadienne des postes.

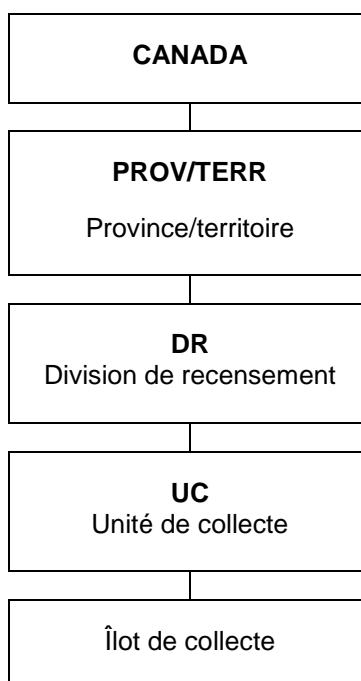
Régions statistiques

- [Région économique \(RE\)](#)
- [Région agricole de recensement \(RAR\)](#)
- [Subdivision de recensement unifiée \(SRU\)](#)
- [Centre de population \(CTRPOP\)](#)
- [Classification des secteurs statistiques \(CSS\)](#)
- [Région métropolitaine de recensement \(RMR\)](#)
- [Agglomération de recensement \(AR\)](#)
- [Zone d'influence métropolitaine de recensement \(ZIM\)](#)
- [Secteur de recensement \(SR\)](#)
- [Aire de diffusion \(AD\)](#)
- [Îlot de diffusion \(ID\)](#)
- [Nom de localité \(NL\)](#)

Géographie de la collecte

Les régions géographiques servant à la collecte des données du recensement sont présentées ci-dessous dans [la figure 2 Hiérarchie des unités géographiques établies aux fins de la collecte, Recensement de 2011](#) et diffèrent légèrement de celles servant à la diffusion. La géographie axée sur la collecte ne sert pas à la diffusion des données, donc, ne sont pas dans l'hierarchie des unités géographiques utilisées pour la diffusion ([figure 1](#)). Les régions géographiques servant à la collecte des données du recensement comprennent l'unité de collecte (UC), l'îlot de collecte et les secteurs de surveillance pour chaque opération sur le terrain (figure 2).

Figure 2 Hiérarchie des unités géographiques établies aux fins de la collecte, Recensement de 2011



Régions géographiques non normalisées ou définies par l'utilisateur

Dans la plupart des cas, les régions géographiques décrites dans la section précédente répondent aux besoins en matière de données des utilisateurs qui veulent obtenir des totalisations des données du recensement. Toutefois, nombre de personnes demande que des données soient totalisées pour des régions autres que les régions géographiques normalisées illustrées à la [figure 1](#).

Il existe deux catégories fondamentales de régions géographiques non normalisées ou « définies par l'utilisateur ». Il peut s'agir de regroupements de régions géographiques normalisées ou de territoires ne coïncidant avec aucune des régions normalisées. Les territoires de vente d'une région métropolitaine formés d'une ou de plusieurs subdivisions de recensement pourraient, par exemple, faire partie de la première catégorie. On peut citer comme exemples de régions géographiques non normalisées de la seconde catégorie les zones fonctionnelles, les districts scolaires et les voies réservées au transport et aux services publics. Pour obtenir des données du recensement totalisées pour des régions géographiques non normalisées, les clients peuvent avoir recours au Service de création de régions personnalisées offert par Statistique Canada (voir le [Chapitre 10 – Diffusion](#)).

Chapitre 10 – Diffusion

Introduction

Un des premiers objectifs du processus de diffusion est de faire en sorte que les produits et services du recensement et de la géographie répondent aux besoins des utilisateurs de données. À chaque recensement, Statistique Canada essaie de fournir sans frais de plus en plus de données au public, tout en s'efforçant de trouver des moyens de publier les résultats du recensement à la fois en temps opportun et de manière accessible.

Utilisation des données du recensement

Les administrations publiques, les entreprises et les associations font grand usage des données du recensement. En voici quelques exemples :

- Le gouvernement fédéral se fonde sur les chiffres de population du recensement décennal (effectué les années se terminant par le chiffre 1, par exemple 2001, 2011), pour redéfinir les limites des circonscriptions électorales fédérales. En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, ces données sont requises en vue d'assurer une représentation équitable de la population à la Chambre des communes.
- Les données provenant des recensements décennaux et quinquennaux servent à produire des estimations démographiques. Celles-ci sont utilisées dans le calcul des paiements de transfert du gouvernement fédéral versés aux provinces et aux territoires ainsi que dans le calcul de ceux des provinces et des territoires versés aux municipalités. En 2011/2012, les provinces et les territoires recevront 58,4 milliards de dollars au titre des principaux transferts (Transfert canadien en matière de santé [TCS], Transfert canadien en matière de programmes sociaux [TCPS], Péréquation et Formule de financement des territoires [FFT]) et d'aide ciblée directe. Une erreur, même minime, commise dans les estimations démographiques peut avoir pour conséquence la mauvaise affectation de milliards de dollars.
- Les ministères doivent connaître les tendances relatives à l'âge de la population pour être en mesure de prévoir la demande en matière de prestations fiscales pour enfants et de pensions de vieillesse.
- Les collectivités font appel aux données du recensement portant sur la croissance de la population et le mouvement démographique pour planifier des services comme les écoles, les garderies, les services de police et la protection contre les incendies.
- Les urbanistes, les travailleurs sociaux et autres organismes gouvernementaux ont recours aux données du recensement liées aux familles.
- Les compagnies d'assurance-vie établissent leurs tables de cotisations à partir des données du recensement relatives à l'âge.
- Les entreprises s'appuient en grande partie sur la taille et sur la distribution de la population dans différentes régions pour déterminer le lieu où installer une nouvelle usine, un nouveau magasin ou de nouveaux bureaux.
- Les fabricants d'équipement ménager et agricole se basent sur les données du recensement pour déterminer les lieux où se situent les meilleurs marchés pour leurs produits. Connaissant les caractéristiques de la population de régions particulières, ils sont à même d'évaluer les avantages qu'il y a à développer certains produits.

Aperçu des produits et services du Recensement de 2011

Les produits et services du Recensement de 2011 ont été élaborés en consultation avec les clients actuels et éventuels, en fonction de la spécification de leurs besoins et de leurs exigences en matière de données du recensement. Les produits passés ont été évalués en fonction de la permanence de leur utilité et de leur pertinence. On a fait appel aux technologies, Internet par exemple, pour améliorer l'efficacité des données et leur accessibilité pour les utilisateurs.

Compte tenu de ces considérations et d'autres de ce genre, les produits et services du Recensement de 2011 doivent :

- répondre aux besoins du marché et aux exigences en matière de données et de politiques
- être faciles à utiliser et à comprendre
- inclure des renseignements offrant aux utilisateurs une perspective historique et géographique
- présenter des données à la fois par thèmes et par variables
- présenter des niveaux géographiques mieux adaptés aux besoins des utilisateurs
- fournir de nouveaux médias et un éventail de prix aux utilisateurs.

L'Avant-goût des produits et services du recensement, n° 98-300-X au catalogue, publié pour la première fois en septembre 2011, offre un aperçu général de cinq types de produits et services offerts pour le Recensement de 2011 :

1) Produits de données

Ces produits et services ont été conçus dans le but de présenter une grande variété d'informations relatives au recensement, comme les chiffres de population et des logements, et une grande variété de données par thèmes et par variables. Ces produits sont offerts à l'échelle des régions géographiques normalisées et comprennent :

- Faits saillants en tableaux
- Tableaux thématiques
- Profil du recensement
- Recensement visuel.

2) Produits analytiques

Ces produits, conçus spécialement pour le support électronique, fournissent des données et une interprétation de certaines caractéristiques des principales conclusions des thèmes du Recensement de 2011. Les produits liés à l'analyse comprennent :

- Documents analytiques
- Série « Recensement en bref »
- Série « Perspective géographique ».

3) Produits de référence

Ces produits sont conçus pour aider les utilisateurs à tirer le meilleur parti des données du recensement. Ils couvrent différents aspects du recensement et sont conçus pour appuyer l'utilisation des données en fournissant aux utilisateurs une meilleure compréhension des méthodes et des concepts utilisés. Voici la liste des produits de référence :

- Avant-goût des produits et services du recensement
- Aperçu du recensement
- Dictionnaire du recensement
- Rapports techniques
- Guides de référence.

4) Produits géographiques

Les produits géographiques du Recensement de 2011 tiennent compte des changements apportés aux concepts géographiques, de même que d'une géométrie plus précise et de caractéristiques cartographiques plus détaillées (comme les nappes d'eau, les routes et le nom des routes). Le Fichier du réseau routier (FRR), qui couvre l'ensemble du Canada, est offert chaque année. Les cartes de référence et autres produits géographiques sont accessibles par le truchement de divers médias, dont Internet. Des outils sont mis à la disposition des utilisateurs pour leur permettre de trouver et d'afficher la région géographique qui les intéresse sur Internet. La liste des produits géographiques comprend :

Documents de référence

- Glossaire illustré
- Catalogue de la géographie
- Guides de référence
- Documents de travail
- Liste intérimaire des changements de limites, de statut et de nom des municipalités.

Cartes

- Cartes de référence
- Cartes thématiques
- GéoRecherche.

Produits d'information spatiale

- Fichiers des limites cartographiques
- Fichiers numériques des limites
- Fichier du réseau routier.

Produits des attributs d'information

- Fichier des attributs géographiques
- GéoSuite
- Fichiers de correspondance
- Fichiers géographiques selon le code postal.

5) Services personnalisés

Grâce à ces services, on peut adapter les produits et services pour répondre à des demandes plus précises et plus complexes qu'on pourrait le faire à l'aide des produits normalisés. Des services de tableaux définis par l'utilisateur sont offerts à la diffusion de chaque variable. Ces services comprennent :

- Tableaux personnalisés du recensement
- Tableaux semi-personnalisés
 - Profils semi-personnalisés
 - Profils des groupes cibles
 - Tableaux croisés semi-personnalisés
- Fichier des données du recensement dans les Centres de données de recherche (CDR)
- Services géographiques personnalisés
 - Création de régions géographiques personnalisées
 - Création de produits personnalisés
 - Création de cartes personnalisées
 - Version imprimée offerte sur demande.

Disponibilité des produits et services

En 2011, les données du recensement vont continuer à être diffusées principalement sur Internet par le biais du site Web de Statistique Canada. Chaque diffusion de données est résumée et publiée dans *Le*

Quotidien. Quatre diffusions officielles des données du Recensement de 2011 sont prévues entre février et octobre 2012.

Principales dates de diffusion des données du recensement

Diffusion des données	Date
Chiffres de population et des logements	8 février 2012
Âge et sexe	29 mai 2012
Familles, ménages et état matrimonial	19 septembre 2012
Type de construction résidentielle et logements collectifs	
Langue	24 octobre 2012

Aperçu du Recensement de l'agriculture

Chapitre 1 – Effectuer un recensement de l'agriculture

Introduction

Un tableau du Canada ne serait pas complet s'il ne comportait pas des renseignements actuels importants sur l'agriculture, un des secteurs qui jouent un rôle important dans l'économie canadienne.

Le Recensement de l'agriculture fournit des renseignements complets, notamment sur la superficie en culture, le nombre de têtes de bétail, les semaines de travail agricole, la quantité et la valeur de la machinerie agricole, les revenus et les dépenses agricoles, et les pratiques de gestion des terres. Le dernier a été mené conjointement avec le Recensement de la population, le 10 mai 2011. Bien que de nombreuses différences séparent les deux recensements, il y a plusieurs avantages à les réaliser à la même date. Le présent chapitre décrit le Recensement de l'agriculture et la façon dont il est mené.

Bref historique

Les dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867* (auparavant l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*) prévoyaient la réalisation d'un recensement tous les 10 ans, à partir de 1871. Toutefois, la croissance rapide dans l'Ouest canadien à la fin du siècle a rendu nécessaire la tenue plus fréquente du recensement. À partir de 1896, un Recensement de l'agriculture distinct a été réalisé tous les cinq ans au Manitoba, et, à compter de 1906, en Alberta et en Saskatchewan.

Dès 1956, en raison de la croissance économique et du développement rapide, il devint nécessaire de recueillir des données nationales sur la population et sur l'agriculture à intervalles plus rapprochés. Le recensement quinquennal de l'agriculture a été élargi au reste du Canada en 1956, et le Recensement de la population a également été mené tous les cinq ans. C'est depuis ce temps qu'on réalise les deux recensements simultanément.

Même si le Recensement de l'agriculture et le Recensement de la population sont tenus en même temps, les deux questionnaires diffèrent. Par ailleurs, le développement, l'essai, le traitement, la validation des données et les préparatifs en vue de la diffusion des données du Recensement de la population et du Recensement de l'agriculture incombent en majeure partie à des groupes différents au sein de Statistique Canada. Toutefois, la collecte des données et les activités du programme de communications sont exécutées en commun pour les deux recensements, ce qui permet de rationaliser les procédures et de réduire considérablement les coûts. Un autre important avantage de la réalisation conjointe des deux recensements est que les renseignements recueillis au moyen des deux questionnaires peuvent être reliés en vue de créer la base de données sur le couplage agriculture-population. Cette base de données unique fournie aux utilisateurs des renseignements sur les caractéristiques sociales de la population agricole.

Répondants au questionnaire

Toute personne responsable d'une ferme, ranch ou autre genre d'exploitation et qui produit, dans l'intention de vendre, au moins un des produits indiqués dans la figure 3, doit remplir le questionnaire du Recensement de l'agriculture.

Figure 3 Produits d'une exploitation agricole qui sont destinés à la vente

Cultures	Bétail	Volaille	Produits d'origine animale	Autres produits agricoles
<ul style="list-style-type: none"> • foin • grandes cultures • fruits ou noix • petits fruits ou raisins • légumes • semences 	<ul style="list-style-type: none"> • bovins • porcs • moutons • chevaux • gibier à poil • autres animaux 	<ul style="list-style-type: none"> • poules • poulets • dindons, dindes • poussins • gibier à plumes • autres volailles 	<ul style="list-style-type: none"> • lait ou crème • œufs • laine • fourrure • viande 	<ul style="list-style-type: none"> • gazon, produits de serre ou de pépinière • arbres de Noël • champignons • miel ou abeilles • produits de la sève d'érable

Les exploitants sont les personnes responsables de la gestion et/ou de la prise de décisions financières liées à la production de produits agricoles. Un questionnaire du Recensement de l'agriculture doit être rempli pour toutes les exploitations agricoles, peu importe la taille de l'exploitation. En effet, prises ensemble, même les très petites exploitations apportent une contribution considérable à la collectivité et à l'économie agricoles. Depuis 1991, plusieurs exploitants peuvent être inscrits sur le questionnaire du Recensement de l'Agriculture établi pour une même ferme.

Date du Recensement de l'agriculture

Comme pour les recensements antérieurs, les activités de collecte du Recensement de l'agriculture de 2011 ont eu lieu en même temps que celles du Recensement de la population, soit au début mai.

Statistique Canada est conscient que les agriculteurs sont très occupés à cette période de l'année. Toutefois, le Recensement de l'agriculture est mené en même temps que le Recensement de la population pour combiner les efforts de collecte de données et les campagnes de sensibilisation du public. Bien que de nombreuses différences existent entre ces deux recensements, cette façon de procéder permet de simplifier le travail, d'assurer une couverture exacte et d'économiser des millions de dollars.

En 2011, les Recensements de la population et de l'agriculture ont utilisé une nouvelle méthode appelée « par vagues » pour livrer les questionnaires, et à des moments spécifiques, pendant la période de collecte, pour rappeler aux Canadiens de remplir leur questionnaire.

Le 3 mai 2011 (vague 1), toutes les exploitations agricoles connues au Canada ont reçu par la poste un questionnaire du Recensement de l'agriculture qui pouvait alors être rempli sur papier ou en ligne ou en appelant l'Assistance téléphonique du recensement. La plupart des Canadiens dans les régions rurales ont tout de même reçu un questionnaire du Recensement de la population livré par un agent recenseur.

La vague 2 n'a pas d'activités particulières liées au Recensement de l'agriculture. Toutefois, une proportion importante des répondants au Recensement de l'agriculture étaient situés dans des secteurs où ils ont reçu un avis de rappel du Recensement de la population qui aurait pu entraîner une réponse au Recensement de l'agriculture.

Les exploitations agricoles qui n'ont pas répondu au questionnaire au cours de la vague 1 ont reçu une autre trousse du questionnaire du Recensement de l'agriculture dans le cadre de la vague 3.

En 2011, les répondants ont retourné leur questionnaire rempli du Recensement de l'agriculture par la poste directement au Centre des opérations des données et non par un agent recenseur, comme ce fut le cas en 2006 lorsque la méthode de retour par la poste a été introduite.

Cette mesure rectifie les questions de vie privée qui survenaient lorsque l'agent recenseur, souvent connu par le répondant dans les régions rurales, voyait des renseignements de nature délicate sur un questionnaire rempli.

La possibilité de pouvoir remplir le questionnaire en ligne est aussi une option depuis 2006.

Types de données recueillies

Le questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2011 comportait un total de 201 questions sur 16 pages. Les répondants étaient toutefois tenus de répondre uniquement aux questions qui se rapportaient à leur exploitation agricole; un répondant moyen ne remplissait environ que 20 % du questionnaire. Les instructions « Passez à » permettaient aussi aux répondants de parcourir le questionnaire plus rapidement. Voici la liste des types de données recueillies :

- numéro d'entreprise de l'ARC
- mode d'exploitation
- renseignements sur l'exploitant agricole
- emplacement principal de l'exploitation
- taille (superficie) de l'exploitation
- utilisation et mode d'occupation des terres
- grandes cultures : superficie et genre
- fruits, noix et petits fruits : superficie et genre
- légumes : superficie et genre
- produits de pépinière et gazon : superficie
- arbres de Noël : superficie
- produits de serre : superficie et genre
- champignonnières : superficie
- nombre d'entailles d'érables
- nombre de colonies d'abeilles et autres abeilles de pollinisation
- pratiques de gestion des terres
- inventaire et production de dindons, dindes et poulets
- production d'œufs
- nombre d'oiseaux éclos dans des couvoirs commerciaux
- bétail : nombre de têtes et genre
- nombre et valeur marchande des machines agricoles selon le genre
- revenus agricoles totaux bruts
- valeur marchande des terres et des bâtiments
- dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation agricole
- utilisation d'un ordinateur personnel pour la gestion de l'exploitation agricole, utilisation de l'Internet et l'accès haute vitesse à Internet
- valeur des produits forestiers
- nombre d'employés
- nombre de semaines de travail agricole rémunéré
- produits biologiques produits pour la vente.

Base de données sur le couplage agriculture-population

L'appariement et le couplage par ordinateur des résultats du Recensement de l'agriculture et du Recensement de la population représentent un des avantages importants de la réalisation conjointe de ces deux recensements. Comme tous les exploitants agricoles remplissent aussi un questionnaire du Recensement de la population, le couplage des renseignements tirés des deux questionnaires permet de tracer un profil social de la population agricole comprenant des renseignements tels que l'état matrimonial, la langue des exploitants agricoles et la taille des familles agricoles.

Chapitre 2 – Cycle du Recensement de l'agriculture

Introduction

Tel qu'indiqué antérieurement, les recensements de l'agriculture et de la population sont réalisés en même temps tous les cinq ans. Toutefois, la plupart des activités de dépouillement qui suivent celles de la collecte sont effectuées séparément.

Consultations auprès des utilisateurs

La planification d'un recensement commence bien avant la fin du cycle du recensement antérieur. Une série d'ateliers ont été tenus partout au Canada en 2007 afin de consulter les utilisateurs et divers intervenants, notamment des représentants des ministères fédéraux et provinciaux, des associations agricoles, des universitaires et des fournisseurs de services agricoles. Les utilisateurs ont ensuite proposé des recommandations relativement aux types de questions que devrait contenir le questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2011. Statistique Canada a tenu compte de ces recommandations pour élaborer le contenu ainsi que la forme du questionnaire du recensement.

Évaluation des suggestions

Les recommandations formulées devaient satisfaire à certains critères avant d'être considérées pour une éventuelle intégration au Recensement de l'agriculture :

- Le sujet est-il d'intérêt national?
- Vaut-il la peine de produire des données à un niveau géographique plus détaillé que le niveau provincial ou national?
- Les agriculteurs comprendront-ils facilement la question?
- Est-il possible de répondre à la question — autrement dit, les exploitants agricoles ont-ils les renseignements nécessaires pour répondre à la question?
- Les exploitants agricoles accepteront-ils d'y répondre?
- La demande pour les données qui découleront de la question sera-t-elle importante?
- Peut-on répondre à la question par « oui » ou par « non » ou par un chiffre?

Élaboration du contenu du questionnaire

Bien que le questionnaire soit mis à jour selon les besoins changeants des utilisateurs de données, que font ressortir les processus de consultation, certaines questions reviennent à chaque recensement. Ces questions — comme celles sur les exploitants agricoles, la superficie des terres, le nombre d'animaux d'élevage et les superficies en culture — sont jugées essentielles par Statistique Canada et les autres grands utilisateurs des données du Recensement de l'agriculture. La reprise des questions de base permet de mesurer le changement dans le temps, alors que l'ajout ou le retrait de questions permet de recueillir des données qui témoignent des nouvelles technologies et des changements structurels dans le secteur agricole. Par exemple, les questions sur les pratiques de gestion du fumier ont été mises à l'essai et raffinées pour refléter la façon dont les exploitants utilisent et comprennent les termes et pour correspondre aux pratiques des exploitations actuelles. Nous avons également modifié et raffiné d'autres sections sur l'utilisation des terres, les heures de travail — à l'intérieur et à l'extérieur de l'exploitation —, la région pour laquelle les résidus de récolte ont été pressés, la volaille, les salaires et les traitements, le recours à un ordinateur et la production biologique.

Des questions ont été conçues ou modifiées au bureau central, en collaboration avec des experts de l'industrie. Elles ont été mises à l'essai un certain nombre de fois auprès d'exploitants agricoles de partout au Canada dans le cadre d'interviews en personne dans les fermes et dans des groupes de discussion. Les exploitants choisis pour participer à ces interviews et groupes étaient représentatifs de la diversité

régionale — c'est-à-dire en tenant compte des types d'agriculture, des techniques de production, de la taille des exploitations, de la langue parlée et de l'âge. Ces essais ont démontré que certaines questions se prêtaient mal au recensement, et qu'il fallait reformuler d'autres questions. Le fardeau pour les répondants, les résultats des essais de contenu, les priorités des utilisateurs et les budgets sont autant de considérations qui ont influencé le choix du contenu final du questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2011. Le Cabinet a approuvé le questionnaire au printemps 2010.

Nouveaux éléments du questionnaire

Le questionnaire de 2011 comporte de nombreuses questions légèrement modifiées par rapport à 2006. Voici quelques points saillants :

- **Numéro d'entreprise** : Une question a été ajoutée afin d'obtenir le numéro d'entreprise attribué à l'exploitation agricole par l'Agence du revenu du Canada (ARC). On a également inséré une brève note pour expliquer l'intention de cette question sur la couverture arrière du questionnaire. Un projet pilote s'appuyant sur les données recueillies au moyen de cette question permettra d'évaluer s'il est possible de remplacer les renseignements financiers demandés à l'étape 32 par les données fiscales de l'ARC ce qui pourrait alléger grandement le fardeau de réponse des agriculteurs.
- **Travail rémunéré** : Une question concernant le nombre d'employés à plein temps ou à temps partiel a été ajoutée afin d'évaluer combien de personnes travaillent dans les fermes. Une fois regroupées avec les questions posées au sujet du nombre d'heures ou de semaines de travail rémunéré, les données recueillies grâce à cette question fourniront une meilleure représentation de la main-d'œuvre agricole.
- **Résidus de récolte** : Une étape a été ajoutée afin de connaître les superficies sur lesquelles les résidus de récolte ont été mis en balles. Il s'agit d'une question pertinente sur le plan environnemental, car la gestion des résidus de récolte touche les taux d'érosion, la contamination des eaux souterraines et de surface, les émissions de gaz à effet de serre et la séquestration de carbone.
- **Pratiques de conservation et aménagement des terres** : Deux questions ont été ajoutées afin de repérer les exploitations agricoles qui optent pour « l'alimentation ou pâturage hivernaux dans les champs » et « la planification de la gestion des éléments fertilisants ». Ces questions fourniront des données plus complètes sur l'adoption de techniques de gestion de l'environnement par les agriculteurs.
- **Internet** : Une question concernant l'accès à un service Internet haute vitesse a été ajoutée afin d'évaluer l'accessibilité des répondants aux services offerts par Internet. Les données recueillies au moyen de cette question aideront les fournisseurs publics et privés à mieux planifier la prestation de services aux agriculteurs.
- **Blessures liées à l'exploitation agricole** : Ces questions ont été enlevées parce que des données de meilleure qualité peuvent être obtenues au moyen d'autres sources.
- **Produits biologiques non certifiés** : Cette catégorie a été enlevée afin de tenir compte du nouveau règlement concernant l'utilisation du mot « biologique ».

Réception et retour de votre questionnaire

En 2011, pour la première fois, toutes les exploitations agricoles connues ont reçu leur questionnaire par l'entremise de Postes Canada plutôt que d'un recenseur local. De plus, les exploitants ont retourné directement leur questionnaire à Statistique Canada, dans la région de la capitale nationale, ou ont rempli un formulaire électronique qu'ils ont envoyé par Internet.

La collecte des données débute en mai

La réalisation simultanée, à la mi-mai, du Recensement de l'agriculture et du Recensement de la population permet de simplifier la collecte de données et d'économiser des millions de dollars. En 2011, la plupart des questionnaires du Recensement de la population et tous les questionnaires du Recensement de l'agriculture ont été livrés aux ménages et aux exploitations agricoles par Postes Canada.

Une des questions du Recensement de la population visait à repérer les exploitants agricoles qui n'avaient peut-être pas été recensés à ce titre. Le personnel du recensement a pu effectuer un suivi téléphonique pour aider ces exploitants à remplir leur questionnaire.

On a demandé à tous les répondants du Recensement de l'agriculture de retourner leur questionnaire rempli dans l'enveloppe-réponse affranchie qui l'accompagnait.

Comment remplir le questionnaire du Recensement de l'agriculture

Les questionnaires sont remplis et soumis par Internet ou remplis sur papier et retournés par la poste au Centre des opérations des données de Statistique Canada, où les données ont été traitées. (Pour de plus amples renseignements, se reporter à Traitement des données.) Les exploitants agricoles pouvaient également remplir le questionnaire par téléphone en composant le numéro sans frais de l'Assistance téléphonique du recensement.

L'Assistance téléphonique du recensement

L'Assistance téléphonique du Recensement de 2011 (1-877-777-2011) était un service sans frais offert pendant la période de la collecte pour aider les répondants à remplir leur questionnaire.

Le Recensement de l'agriculture et Internet

La possibilité de remplir par Internet les questionnaires du Recensement de la population et du Recensement de l'agriculture était de nouveau offerte en 2011. Ces questionnaires étaient accessibles à partir d'un seul portail, ou point d'entrée. Les instructions pour l'accès à l'adresse du site Web et aux formulaires Internet étaient incluses dans le questionnaire papier remis aux répondants, de même que les instructions pour l'obtention d'un code d'accès sécurisé unique, que les répondants ont utilisé pour accéder au questionnaire électronique. Cette procédure a permis d'authentifier les utilisateurs et confirmé qu'un questionnaire avait été reçu de ce ménage. La version Internet comprenait également des aides à la navigation, des menus déroulants, des pages d'aide et des vérifications en ligne.

La sécurité Internet — remplir le questionnaire en ligne

En tout temps, Statistique Canada accorde une grande importance à la protection des renseignements confidentiels fournis en ligne. Un processus de connexion sécurisée et un solide chiffrement sont les éléments clés qui contribuent à empêcher quiconque d'accéder aux renseignements du recensement ou à les manipuler une fois le questionnaire rempli et soumis par Internet.

Suivi du recensement

Une fois les données recueillies et saisies, les employés de Statistique Canada les vérifient pour s'assurer qu'elles sont complètes. Tout questionnaire dans lequel des données sont manquantes ou incomplètes exige un suivi téléphonique. Les questionnaires qui ne sont pas retournés à Statistique Canada dans un délai prévu exige aussi un suivi par téléphone.

Grandes fermes

On a mis au point un processus spécial de collecte des données pour dénombrer les grandes exploitations agricoles intégrées dont la structure est de plus en plus complexe. On a établi un profil de la structure d'entreprise de chaque exploitation afin de déterminer lesquelles de ses composantes devaient être dénombrées et le nombre de questionnaires à remplir. Les questionnaires requis ont été envoyés à un représentant de l'exploitation. Les questionnaires remplis retournés par la poste au bureau central ont été contrôlés avant d'être intégrés au processus de dépouillement régulier du recensement.

Programme de communications du recensement

Au cours des mois précédant le recensement, le Programme de communications du recensement était chargé de promouvoir tant le Recensement de l'agriculture que le Recensement de la population. La campagne de promotion informait les répondants du jour du recensement et leur rappelait l'importance de remplir le questionnaire et de le retourner rapidement. Divers documents de promotion ont été conçus et distribués à différents organismes agricoles ou groupes de producteurs et aux médias agricoles. Ils ont également été distribués dans diverses foires et conférences agricoles et exposés dans les commerces des régions rurales. Le Programme sollicitait également le soutien d'organismes gouvernementaux, d'organisations et de sociétés agricoles. De plus, dans les semaines précédant le 10 mai, une série de publicités ont été diffusées dans les principaux journaux et revues agricoles ainsi qu'aux stations radiophoniques agricoles.

Puisqu'il est possible d'introduire accidentellement des maladies en visitant une ferme, on demandait aux agents recenseurs d'agir de façon responsable en faisant preuve de sensibilité face aux problèmes confrontés par les agriculteurs et de s'assurer que leurs actions ne contribuaient pas aux risques de propagation d'infections.

S'il y avait une affiche de mise en garde relative à la biosécurité à l'entrée ou à la barrière principale (par exemple, « Accès restreint ») l'agent recenseur n'entrait pas sur la propriété, et une autre méthode de contact (telle que le téléphone) était utilisée pour s'assurer que l'agriculteur avait reçu les questionnaires du recensement.

Dépouillement au bureau central

Saisie des données

Les questionnaires du Recensement de l'agriculture et du Recensement de la population sont traités séparément une fois arrivés au Centre des opérations des données de la région de la capitale nationale. Ils sont ensuite triés et balayés électroniquement, et leurs données sont automatiquement saisies à l'aide du logiciel de reconnaissance intelligente des caractères (RIC), qui lit les données à partir d'images. Toute réponse non reconnue par le RIC est transmise à un employé de Statistique Canada, qui examinera l'image du questionnaire et entrera les bonnes données dans le système. Les questionnaires remplis et retournés par Internet sont aussi acheminés vers le Centre des opérations des données.

Vérification, suivi et imputation

Une fois saisies, les données sont versées dans un système de traitement automatisé qui les fait passer par des processus détaillés de vérification, de suivi et d'imputation. Les données font d'abord l'objet de divers contrôles rigoureux de la qualité et de vérifications de traitement afin de déceler et de résoudre les problèmes liés à des données inexactes, manquantes ou incohérentes. Un employé de Statistique Canada effectuera un suivi téléphonique dans le cas des dossiers qui posent des problèmes ne pouvant être résolus à l'étape de la vérification, afin de clarifier les données manquantes ou incomplètes. Enfin, les problèmes ne pouvant être résolus à l'étape de la vérification ou à celle du suivi donnent lieu à des procédures d'imputation, où chaque réponse manquante ou incohérente sera remplacée par une valeur

cohérente par rapport aux autres données du questionnaire ou par une réponse obtenue auprès d'une exploitation agricole semblable.

Validation des données

La validation des données suit les processus de vérification, de suivi et d'imputation. À cette étape, les analystes de Statistique Canada examinent les données agrégées à différents niveaux géographiques ainsi que les valeurs individuelles, grandes et petites, déclarées pour chaque variable. Les données sont comparées aux résultats de recensements antérieurs, aux enquêtes agricoles en cours et à des données de sources administratives. Les erreurs qui restent à cause d'un problème touchant la couverture, la déclaration ou la saisie des données, ou d'autres raisons, sont repérées et corrigées. Au besoin, on communique avec les répondants pour vérifier leurs réponses. Vers la fin du processus de validation, des rapports de certification contenant les résultats des analyses et des recommandations aux fins de diffusion sont élaborés et présentés à un comité de révision.

Sécurité des données

La sécurité des renseignements personnels revêt une importance cruciale pour Statistique Canada. Les données du recensement sont stockées dans des systèmes de Statistique Canada qui sont isolés de tout autre réseau. Il est interdit d'accéder aux systèmes de Statistique Canada où des données confidentielles sont gardées en mémoire par des dispositifs externes, comme les services de composition téléphonique. Il est donc impossible d'entrer dans les bases de données de Statistique Canada.

Par ailleurs, Statistique Canada exerce un contrôle sur l'accès à ses locaux de sorte que seules les personnes qui ont l'autorisation de sécurité nécessaire et qui ont prêté serment de discrétion peuvent entrer dans les lieux où se trouvent des données confidentielles. Toute personne de l'extérieur de Statistique Canada qui a besoin d'accéder à ces locaux est toujours accompagnée d'un employé de Statistique Canada. **Seuls les employés de Statistique Canada qui doivent voir les questionnaires et les données du Recensement de l'agriculture dans le cadre de leurs fonctions régulières de travail, peuvent accéder aux renseignements personnels.**

Qualité des données

Les procédures d'assurance de la qualité visant à garantir l'intégralité et l'exactitude des données sur les exploitations agricoles au Canada sont revues et améliorées à l'occasion de chaque recensement.

En 2011, Postes Canada a livré un questionnaire du Recensement de l'agriculture aux adresses où auraient pu vivre des exploitants agricoles. Ces adresses étaient tirées du recensement antérieur et d'autres enquêtes agricoles. Des questionnaires du Recensement de la population ont également été livrés par Postes Canada ou ont été livrés par un agent recenseur dans les secteurs de listage/livraison, ou ont été remplis par un agent recenseur dans les secteurs de recensement par interview.

Afin d'assurer que toutes les exploitations agricoles étaient identifiées, on demandait dans le questionnaire du Recensement de la population si un exploitant agricole vivait dans le ménage. Une réponse affirmative à cette question entraînait un suivi du bureau central, qui veillait à ce que les nouvelles exploitations agricoles soient identifiées et comptées pour le Recensement de l'agriculture.

Les répondants pouvaient remplir leur questionnaire sur papier, par téléphone ou par Internet. Un suivi téléphonique était effectué auprès des répondants qui avaient reçu un questionnaire, mais ne l'avaient pas retourné.

De plus, la séquence de traitement des données prévoyait des mesures permettant de retracer les exploitations « manquantes » recensées en 2006, mais qui n'avaient pas retourné le questionnaire en 2011 ou, à l'inverse, les exploitations agricoles qui n'existaient pas en 2006, mais qu'on avait relevées dans le cadre d'enquêtes subséquentes sur l'agriculture.

En dernier lieu, le Sondage de l'évaluation de la couverture fournira une estimation du taux de sous-dénombrement pour le Recensement de l'agriculture de 2011.

Diffusion des données

Une fois que les données ont été recueillies, traitées, vérifiées et attestées, elles sont prêtes à être diffusées auprès du public. Les données du Recensement de l'agriculture sont offertes à des niveaux géographiques inférieurs, et ce, dans divers produits normalisés et dans des tableaux de données personnalisés. Toutes les données diffusées font l'objet de restrictions en matière de confidentialité afin d'empêcher la divulgation de renseignements permettant d'identifier un répondant.

La section « Produits et services du Recensement de l'agriculture » fournit une liste complète des produits et services du Recensement de l'agriculture de 2011.

Commercialisation du Recensement de l'agriculture

Il s'agit de la dernière étape du cycle du recensement. Une fois les données recueillies, traitées et produites, on doit informer les utilisateurs et les répondants des produits et services offerts. Le personnel du Recensement de l'agriculture du bureau central et le personnel des Services consultatifs des centres régionaux de consultation effectuent la plus grande partie de la promotion. Diverses activités, comprenant les envois postaux, les communiqués de presse, les articles spécialisés, les visites aux clients et les expositions sensibilisent les secteurs publics et privés aux produits et services du Recensement de l'agriculture de 2011. Les divisions de la commercialisation, de la diffusion et des communications de Statistique Canada fournissent un soutien technique.

Chapitre 3 – Produits et services du Recensement de l'agriculture

Utilisations concrètes des données du Recensement de l'agriculture

Le Recensement de l'agriculture est la pierre angulaire du programme canadien de la statistique de l'agriculture. Les gouvernements utilisent les données du Recensement de l'agriculture pour élaborer, gérer et évaluer les politiques et les programmes agricoles. Statistique Canada se sert des données comme repères pour estimer les cultures, les animaux d'élevage et les finances agricoles entre les années de recensement.

Pour les utilisateurs du secteur privé, les données du Recensement de l'agriculture sont un outil important pour comprendre l'industrie agricole. Le secteur agro-industriel évalue le potentiel du marché et prend ensuite des décisions relatives à la production et aux investissements en fonction des données du recensement. Les commissions et les organismes agricoles utilisent les données du Recensement de l'agriculture comme base pour leurs discussions avec les gouvernements et les associations commerciales. Les gouvernements et les organisations agricoles utilisent les données du recensement pour évaluer les répercussions des catastrophes naturelles sur l'agriculture (par exemple, les inondations, les sécheresses et les tempêtes) et réagir rapidement. Les universitaires fondent en grande partie leurs analyses économiques de l'agriculture sur les données tirées du Recensement de l'agriculture.

Le Recensement de l'agriculture répond à tous ces besoins en offrant une variété de produits et de services.

Produits de données

Les chiffres et les totaux de base de toutes les variables relatives aux exploitations et exploitants agricoles de 2011 seront accessibles en ligne à compter du 10 mai 2012. Ces données sont totalisées aux niveaux national et provincial, ainsi qu'aux trois niveaux infraprovinciaux (région agricole de recensement, division de recensement et subdivision de recensement unifiée).

À l'automne de 2012, certaines données chronologiques sur les exploitations et les exploitants agricoles seront également disponibles. À l'automne 2013, la dernière diffusion en ligne des données comprendra certaines données de 2011 et certaines données chronologiques sur les caractéristiques sociales des exploitants agricoles, ainsi que les chiffres de la population agricole et des familles agricoles de recensement tirées de la base de données du couplage agriculture-population.

Produit analytique

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne

La publication vedette de la Division de l'agriculture, *Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne*, sera disponible à compter de l'automne 2012. La publication sera constituée de courts articles analytiques rédigés dans un style vivant et facile à lire sur les nombreux aspects de l'agriculture au Canada et sur les personnes qui œuvrent dans ce secteur. Agrémentés de cartes, de photographies en couleurs, de diagrammes et de graphiques attrayants et accrocheurs, ces articles informatifs traitent d'un grand éventail de sujets. Destinée aux étudiants, la publication en ligne aborde diverses questions en termes simples, sans jargon. *Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne* continuera à jumeler les données du Recensement de l'Agriculture à celles d'autres enquêtes de Statistique Canada ou de sources externes.

Services et produits de données personnalisés

La Sous-section de la consultation sur les données et les domaines spécialisés du Recensement de l'agriculture peuvent adapter ses produits et totalisations pour répondre aux besoins spéciaux des clients en matière de données. Les totalisations personnalisées permettent à l'utilisateur de créer des tableaux spéciaux à l'aide de données tirées du Recensement de l'agriculture de 2011 et de la base de données sur le couplage agriculture-population (de 1971 à 2011 [disponible à l'automne 2013] à l'exception du Recensement de 1976), de même que certaines données historiques (toutes les années de recensement disponibles depuis 1921).

Assujetties aux restrictions en matière de confidentialité, les totalisations personnalisées peuvent être produites selon les régions géographiques normalisées du Recensement de l'agriculture, de même que selon les régions définies par les utilisateurs.

Établissement des prix

Les produits de données cités précédemment sont tous accessibles gratuitement le jour de leur diffusion respective sur le site Web de Statistique Canada. Les prix des produits de données personnalisés et des services sont établis en fonction du temps de consultation requis pour développer le produit, du nombre de régions géographiques et de variables demandées, et des exigences en matière de traitement des données pour livrer le produit personnalisé.

Support

Les produits personnalisés sont offerts sous divers supports (papier, CD-R et transfert de données électroniques) selon les besoins des clients.

Centres de service

Pour obtenir plus de renseignements sur les données, les produits et les services du Recensement de l'agriculture, veuillez communiquer avec le Centre de contact national de Statistique Canada ou la Sous-section de la consultation sur les données et les domaines spécialisés du Recensement de l'agriculture (numéro sans frais : 1-800-465-1991). Vous pouvez également consulter le Catalogue en ligne de Statistique Canada, ou le [Répertoire des produits, des services et des personnes-ressources](#), Division de l'agriculture, n° 21F0003G au catalogue.